

**Faculté de psychologie et des sciences
de l'éducation
Ecole d'éducation et de formation
Master en sciences de l'éducation**

Les stratégies identitaires dans l'intégration socio-professionnelle des femmes demandeuses d'asile et réfugiées

Auteure : Crépin Marion

Promotrice : Dandache Sophie

Accompagnateur : Legrand Geoffrey

Lecteur : Crosby Andrew

Année académique 2021-2022

Master en sciences de l'éducation, finalité spécialisée

Remerciements

En premier lieu, je souhaite remercier ma promotrice, Mme Sophie Dandache, pour son aide et ses conseils précieux qui ont contribué à alimenter ma réflexion lors de la rédaction du mémoire.

Je souhaite également adresser mes remerciements à mon co-promoteur, M. Geoffrey Legrand, pour le temps consacré à ce travail ainsi que pour ses conseils avisés.

J'adresse aussi mes remerciements aux enseignants de la FOPA qui ont croisé ma route ces trois dernières années. Merci tout particulièrement à Mme Geneviève Weber pour son accompagnement et son soutien en tant que conseillère de formation.

Je désire remercier Mme Léa Ferrarese ainsi que l'équipe du centre d'accueil Fedasil de Mouscron pour leur aide, leur gentillesse et leur disponibilité.

J'adresse également un tout grand merci à mes proches et à mes collègues pour leur aide et leurs conseils. Je remercie tout particulièrement mon compagnon pour son soutien indéfectible ainsi que ma mère et mon grand-père pour leur soutien et pour leur relecture.

Pour terminer, je tiens à remercier les membres de mon groupe, Matilde, Louise, Robin et Alexia pour leur soutien, leur bonne humeur et leur aide tout au long de ces deux dernières années.

Table des matières

Introduction	7
Chapitre 1 : Immigration et intégration.....	10
1.1. L'immigration	10
1.2. Les politiques européennes en termes d'immigration, d'asile et d'intégration	13
1.3. L'immigration en Belgique	15
1.3.1. Les migrants en Belgique.....	16
1.3.2. Les femmes migrantes en Belgique	18
1.4. Parcours d'accueil et d'intégration en Belgique	21
1.4.1. L'État fédéral belge.....	21
1.4.2. Le cas des trois régions belges	22
1.5. Insertion professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés.....	24
1.5.1. Différents modèles de carrière d'insertion professionnelle des demandeurs d'asile et réfugiés	26
Chapitre 2 : Les stratégies identitaires	33
2.1. Différents modèles de stratégies identitaires.....	35
2.2. Comparaison des modèles	42
Chapitre 3 : Question de recherche	44
Chapitre 4 : Méthodologie	46
Chapitre 5 : Traitement des données	48
5.1. Analyses verticales.....	48
5.1.1. Premier entretien (Laura)	48
5.1.2. Second entretien (Sarah)	50
5.1.3. Troisième entretien (Emma)	52
5.1.4. Quatrième entretien (Ana).....	53
5.1.5. Cinquième entretien (Isabelle)	56
5.1.6. Sixième entretien (Louisa)	57
5.1.7. Septième entretien (Lucie)	59
5.1.8. Huitième entretien (Marie).....	61
5.2. Analyse horizontale.....	63
Carrière d'insertion professionnelle.....	63
Stratégies d'acculturation.....	65
Caractéristiques influant sur l'intégration socio-professionnelle.....	67
5.3. Interprétation	70

Discussion	74
Retour sur la question de recherche et hypothèses.....	74
Limites et amendements de la recherche	77
Conclusion	79
Bibliographie.....	83

Introduction

La migration n'est pas un sujet récent. En effet, les mouvements de personnes, volontaires ou forcés, existent depuis toujours (del Biaggio & Rey, 2016 ; Rosental, 2010). Cette dernière peut être perçue de différentes façons en fonction du contexte économique ou encore en fonction du niveau social des migrants (Rosental, 2010). En effet, elle peut être vue tantôt positivement, car elle permet le développement économique d'un pays, tantôt négativement, car les migrants sont perçus comme des individus qui prennent le travail des autochtones (Rosental, 2010). Les politiques d'immigration et d'accueil peuvent également évoluer en fonction des conditions sociales et économiques des pays. Elles sont parfois plus ouvertes, comme en Allemagne en 2015 lorsqu'Angela Merkel met en avant la culture d'accueil pour les migrants humanitaires (Blanchard & Rodier, 2016), ou elles sont quelques fois plus dures, comme en Hongrie lorsque les frontières ont été fermées en 2015 (Blanchard & Rodier, 2016). Ces changements de perceptions et de politiques montrent à quel point la migration et les politiques d'accueil et d'intégration sont instables. La Belgique ne fait pas exception. Un exemple parlant est la crise économique dans les années trente suite à laquelle la politique belge en termes d'immigration se durcit pour diminuer l'arrivée de migrants (Lafleur et al., 2015). Au contraire, au début des années soixante, le besoin de main-d'œuvre est tel que la politique d'immigration est assouplie (Lafleur et al., 2015). Les « crises » migratoires se succèdent au rythme des guerres et des conflits, notamment au Proche et Moyen-Orient, mais aussi dans des pays d'Afrique, par exemple l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie (Blanchard & Rodier, 2016) et ne s'arrêteront pas de sitôt. L'exemple le plus récent est celui des Ukrainiens qui fuient la guerre qui a éclaté avec la Russie en février 2022 (Dumont, 2022). Les caractères constants et instables de la migration font des politiques d'immigration et d'intégration un enjeu politique important en Europe (Vianna, 2008).

En Belgique, les politiques d'accueil et d'intégration des migrants sont assez complexes, car elles sont réparties entre le niveau fédéral, régional et communautaire (Adam & Martiniello, 2013 ; Garnier & Piva, 2019). Ces dernières diffèrent également en fonction de la Communauté dans laquelle se trouvent les migrants humanitaires. Cependant, une chose est commune aux trois communautés : c'est le parcours d'intégration, obligatoire ou non, proposé aux demandeurs d'asile et aux réfugiés

(Adam & Martiniello, 2013 ; Garnier & Piva, 2019 ; Nassaux, 2021 ; Objectif asbl, s. d.). Ces parcours montrent l'importance de l'insertion des demandeurs d'asile et réfugiés dans la société belge (Garnier & Piva, 2019). Cette insertion passe notamment par les cours et formations qui leur sont proposés et qui sont au cœur d'enjeux sociaux et économiques (Adami, 2012). Effectivement, ces derniers augmentent les chances d'intégration socio-professionnelle des demandeurs d'asile et réfugiés (Herman & Rea, 2017). C'est pour cela que ce travail prend tout son sens dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes.

Il est alors important d'améliorer notre compréhension des stratégies identitaires que mettent en place les réfugiés lors de leur intégration pour pouvoir les accompagner au mieux dans leur vie socio-professionnelle. L'objectif de la recherche est d'avoir une meilleure compréhension des personnes en situation de migration humanitaire ainsi que des stratégies identitaires qu'elles mettent en place dans leur intégration socio-professionnelle, quelle qu'elle soit. C'est un vaste sujet et, au début, de nombreuses questions se posaient à moi. Comment les migrants humanitaires s'intègrent-ils professionnellement parlant ? Quelles sont les différentes carrières qui s'ouvrent à eux ? Quelles stratégies mettent-ils en place pour s'intégrer socio-professionnellement ? Si oui, quel genre de stratégies ? Celles-ci ont-elles un impact sur leur intégration socio-professionnelle ? Etc.

Le choix du sujet de cette recherche est lié à mon expérience en tant que professeure stagiaire dans une école de promotion sociale à Bruxelles. Le public auquel j'ai été confronté était assez varié et dans celui-ci se trouvaient des réfugiés. J'ai eu l'occasion de travailler et d'observer leurs comportements en lien avec leur intégration socio-professionnelle. Au-delà de leurs parcours de migration, souvent compliqués, les réfugiés avec lesquels j'ai travaillé avaient des attitudes parfois très différentes face à l'apprentissage, aux autres apprenants, à l'enseignant, etc. Ce sujet me tient d'autant plus à cœur que je souhaite, dans le futur, travailler dans la formation d'adultes avec un public de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Suite au choix du sujet ainsi qu'à mes nombreux questionnements, une question m'a semblé intéressante dans le cadre de la recherche :

« Quelles sont les stratégies identitaires mises en place par des adultes réfugiés dans leur intégration au monde du travail en Belgique ? ».

Ma question de départ est alors trouvée. Comme expliqué plus haut, cette recherche trouve son intérêt dans les enjeux sociaux, politiques et économiques qu'elle soulève. Il ne sera pas possible pour celle-ci d'étudier l'ensemble de la population ni une partie représentative de cette dernière. C'est pour cela que j'étudierai des éléments qui ne sont pas strictement représentatifs, mais caractéristiques de la population (Quivy & Van Campenhoudt, 2006).

Dans ce travail, plusieurs éléments seront successivement abordés. Dans le premier chapitre, la thématique de l'immigration et de l'intégration, en Europe et en Belgique, sera abordée. Toujours dans ce chapitre, l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés sera également explicitée, ainsi que les carrières auxquelles ils peuvent prétendre. Dans le deuxième chapitre, le thème des stratégies identitaires sera abordé. Pour le troisième chapitre, la question de recherche va être formulée. Le quatrième chapitre sera celui de la méthodologie. Celle-ci va être précisée en ce qui concerne l'approche générale de la recherche, l'outil utilisé, l'échantillon sélectionné, la procédure employée pour les entretiens ainsi que le guide d'entretien utilisé. Dans le cinquième chapitre, le traitement des données sera réalisé. Pour commencer, une analyse verticale de chaque entretien sera faite. Celle-ci sera suivie d'une analyse horizontale des entretiens. Enfin, une interprétation des résultats sera effectuée. Suite à cela, les résultats seront discutés dans le chapitre suivant. Je reviendrai sur la question de recherche et sur les hypothèses émises sur la base de l'interprétation des résultats. Les limites et modifications possibles seront également mises en avant.

Chapitre 1 : Immigration et intégration

Dans cette partie, différents sujets en lien avec l'immigration et l'intégration seront abordés. Pour commencer, le concept d'immigration sera exploré ainsi que des termes importants qui seront utilisés tout au long de ce travail. Par la suite, les politiques d'immigration en Europe seront mises en avant. Après, les conditions d'immigration pour les migrants et plus particulièrement celles pour les migrants humanitaires ainsi que les politiques d'immigration en Belgique seront abordées. Notamment les différents parcours au sein des trois Régions qui la composent. Finalement, le concept d'intégration socio-professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés sera explicité.

1.1. L'immigration

La migration a évolué au cours des époques, et le temps a une grande importance dans celle-ci. Il représente une variable continue et peut représenter la migration comme un phénomène qui alterne entre mouvement et immobilité. C'est cette alternance qui rend le processus dynamique et sélectif (Blum, 1998). Malgré son évolution constante, les raisons de migrer restent stables. Les quatre principales raisons avancées pour expliquer l'immigration sont économiques, familiales, académiques (pour suivre des études) ou humanitaires (Hadas-Lebel, 2021 ; Lafleur & Marfouk, 2017 ; OECD, 2016 ; Rea, 2007). Au fil du temps, ces raisons ont été plus ou moins représentées les unes par rapport aux autres. Celles-ci étaient, dans le passé, plutôt liées au travail et au regroupement familial pour évoluer actuellement vers des raisons liées à des demandes d'asile et de protection humanitaire et des raisons économiques (Lafleur et al., 2015 ; Lafleur & Marfouk, 2017). Les trois premières catégories de migrations sont dites volontaires, car elles répondent à des motifs économiques, familiaux ou encore académiques (Lafleur & Marfouk, 2017). La dernière catégorie de raisons, c'est-à-dire la migration pour des raisons humanitaires est une migration dite forcée, car elle répond à un besoin de protection. En effet, les migrants humanitaires cherchent à être protégés suite à des discriminations, des menaces ou un danger (Lafleur & Marfouk, 2017 ; OECD, 2016).

Avant d'aller plus loin, il est important de clarifier les termes qui seront utilisés lors de ce travail. Un premier terme est celui de « migrant ». Selon l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations), un migrant est

« [...] toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale » (OIM, 2021).

L'ONU (Organisation des Nations Unies) définit un migrant comme une personne qui vit dans un pays différent du pays où elle est née (ONU, 2016).

Un deuxième terme qui sera beaucoup utilisé est celui d'« immigré » ou d'« immigrant ». Il n'existe pas de définition universelle et unanime de ce qu'est un immigré, les définitions que l'on rencontre varient en fonction du pays, des projets politiques ou encore de la temporalité (Lafleur & Marfouk, 2017). Le terme « d'immigrant » est défini du point de vue du pays d'arrivée, comme une « [...] personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle » (OIM, 2021).

Il est également important de distinguer les termes d'« immigré » et celui d'« étranger » afin de ne pas les confondre. Ces deux groupes ne sont pas totalement différents, mais les critères utilisés pour y faire référence sont différents. MYRIA (2015) définit les immigrés comme des individus ayant effectué une migration et pour lesquels on retient le pays de naissance. Pour les étrangers, on retiendra la nationalité actuelle et le fait qu'ils n'aient pas effectué de migration. Tous les étrangers ne sont donc pas des immigrés (par exemple un individu dont la première nationalité n'est pas belge, mais qui a résidé toute sa vie en Belgique) comme tous les immigrés ne sont pas forcément des étrangers (par exemple un individu né de parents belges à l'étranger et qui migre en Belgique pour la première fois) (MYRIA, 2015).

Un troisième terme crucial est celui de « réfugié ». Celui-ci est défini par le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme comme toute personne

« [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle

avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (HCDH, 1950).

Une quatrième et dernière expression importante dans le cadre de ce travail est celle de « demandeur d’asile » ou de « demandeur de protection internationale » (Fedasil, s. d.-a). Chaque personne ayant le statut de réfugié « reconnu » passe préalablement par ce statut. Un demandeur d’asile est défini comme une personne qui a besoin et fait la demande d’une protection internationale (HCR, 2008).

1.2. Les politiques européennes en termes d'immigration, d'asile et d'intégration

Avant de s'intéresser de plus près à la politique d'immigration et d'intégration qui a lieu en Belgique, il est nécessaire de l'inclure dans un contexte plus général. C'est ici un regard sur le niveau macro qui est proposé. Pour débiter, un récapitulatif des politiques d'immigration et d'asile sera réalisé. Par la suite, une rapide analyse sera menée sur l'influence de l'UE (Union européenne) sur les pays membres, de leur influence les uns par rapport aux autres et de l'influence provenant de l'extérieur de l'UE.

C'est vers 1980 qu'a débuté la coopération gouvernementale en matière d'asile et d'immigration au sein de l'Union européenne (Guiraudon, 2010). Avec la construction progressive de l'UE, les institutions européennes se voient attribuer des compétences en matière d'immigration et d'asile (Rea, 2007).

En 1985, l'Accord de Schengen est signé et permet une circulation plus facile, notamment en réduisant les contrôles aux frontières, entre les pays signataires. Il s'agit alors de la France, de l'Allemagne et des États du Benelux (Guiraudon, 2010). Cet accord est le premier pas vers ce que l'on appelle aujourd'hui l'Espace Schengen. L'espace Schengen réunit presque tous les pays de l'UE ainsi que plusieurs pays hors-UE (Migrations and Home Affairs, 2021).

Vers 1990, la politique du champ de l'immigration et de l'asile de l'UE se rapproche plus d'un renforcement des frontières plutôt qu'une ouverture de celles-ci. En effet, les forces de sécurité au sein de l'UE identifient des menaces à caractère transnational et font un lien entre l'immigration et la criminalité (Guiraudon, 2010).

On peut observer en 1999, avec le traité d'Amsterdam, une volonté de politique européenne commune dans ce champ. Cependant, Guiraudon (2010) met en évidence le fait qu'avec ce traité les États membres sont restés plutôt dans une politique « intergouvernementale » que « supranationale ». Au contraire, Rea (2007) met en lumière le fait que la politique d'immigration et d'asile est devenue, à la suite du traité d'Amsterdam, une préoccupation communautaire et que la méthode « intergouvernementale » commence à être abandonnée.

Enfin, avec le Traité de Lisbonne en 2009, les rôles de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ainsi que du Parlement européen se sont vus renforcés. En effet, il n'y a plus de restriction sur les compétences de la Cour et le Parlement est devenu colégislateur (Guiraudon, 2010).

À travers cette évolution des politiques européennes en termes d'immigration et d'intégration, il est important de s'interroger sur l'eupéanisation des politiques domestiques. Une marque visible de l'eupéanisation dans les politiques d'immigration est l'espace Schengen dont l'action a été expliquée précédemment. La conséquence de celui-ci dans les politiques nationales est que les personnes venant d'un pays membre ne sont plus considérées comme des migrants. Cela illustre une « eupéanisation verticale » qui est un processus « top-down » (Guiraudon, 2010).

Même en laissant de côté l'Union européenne, les pays peuvent également avoir une influence les uns par rapport aux autres par le phénomène « d'eupéanisation horizontale ». Selon Guiraudon (2010), c'est « [...] *la prise en compte des décisions prises dans d'autres pays, voire l'imitation, l'appropriation et la réintégration de mesures adoptées dans d'autres pays européens* » (p. 21). C'est le cas par exemple du parcours d'accueil proposé en Flandre. Les demandes pour la création d'un tel parcours se sont fait entendre après l'instauration d'un parcours d'intégration pour les nouveaux migrants aux Pays-Bas (Adam & Martiniello, 2013). Depuis, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont, elles aussi, instauré des parcours d'accueil pour les migrants (Dorifor, 2021 ; Nassaux, 2021 ; Objectif asbl, s. d.). Ce phénomène d'eupéanisation horizontale a précédé l'acquisition de la politique d'immigration et d'asile comme compétence de l'UE (Guiraudon, 2010).

Cependant, lorsque l'on parle de politiques d'immigration et d'asile, les acteurs européens ne sont pas les seuls à avoir une influence. Certains acteurs de pays hors UE peuvent influencer les décisions politiques de pays membres. Ce fut le cas, par exemple, des États-Unis qui ont durci leur politique d'immigration à la suite des attentats du 11 septembre (Guiraudon, 2010).

1.3. L'immigration en Belgique

La question de l'intégration des immigrés en Belgique francophone s'est posée relativement tard, car l'immigration a longtemps été perçue comme un phénomène temporaire (Lafleur et al., 2015). Pourtant, l'immigration en Belgique n'est pas nouvelle. En effet, entre la Première Guerre mondiale et 1974, le pays a vécu de nombreuses « vagues » migratoires (Lafleur et al., 2015). À la fin de la Première Guerre mondiale, il y a une forte demande de main-d'œuvre étrangère et donc une forte immigration de travail. Les immigrés proviennent alors principalement de pays voisins, notamment de France et par la suite de Pologne et d'Italie (Martiniello & Rea, 2006). Vers les années trente, on assiste à une crise économique en Belgique et donc à l'arrêt de l'appel de travailleurs étrangers. La politique belge devient plus stricte afin de limiter l'arrivée de ceux-ci (Lafleur et al., 2015). Dès 1945, la Belgique fait de nouveau appel à des travailleurs étrangers, car le recrutement des travailleurs nationaux dans le cadre de la reconstruction nationale n'est plus suffisant. En 1946, le premier réseau de recrutement est établi avec la Belgique. Cela mène à l'arrivée de près de cinquante mille travailleurs italiens dans l'année suivante (Pancieria & Ducoli, 1976). De 1946 à 1970, des conventions bilatérales sont signées entre la Belgique et de nombreux autres pays (notamment l'Espagne, la Grèce, le Maroc, la Turquie, la Tunisie, l'Algérie et la Yougoslavie) afin de répondre aux demandes grandissantes de main-d'œuvre (Direction générale Emploi et marché du travail, 2003). Ces demandes sont telles au début des années soixante que l'on assiste à un assouplissement de la législation relative à l'immigration (Lafleur et al., 2015). En 1974, une nouvelle crise économique se déroule en Belgique. Cette dernière arrête alors l'immigration de travail, mais la Belgique reste un pays d'immigration, surtout pour les ressortissants des États membres (Lafleur et al., 2015 ; Martiniello & Rea, 2006). Entre 1974 et 1991, la principale raison d'immigration est le regroupement familial (Martiniello & Rea, 2006). En 2019, pour les immigrants venant de pays tiers, 45% des titres de séjour étaient délivrés pour des raisons familiales, 17% pour des raisons liées à l'éducation, 12% pour des raisons économiques, 13% pour des raisons humanitaires et 11% pour des raisons autres (MYRIA, 2021).

En plus d'être un pays d'immigration, la Belgique est également un pays d'émigration (Lafleur et al., 2015). Entre 1830 et la fin de la Première Guerre mondiale, la Belgique est principalement un pays d'émigration, car il y a plus

d'individus qui émigrent que d'individus qui immigreront (Lafleur & Marfouk, 2017). Les deux guerres mondiales ont été deux moments de forte émigration, car les Belges fuyaient vers les pays voisins en recherche de protection (Lafleur & Marfouk, 2017), mais également de forte immigration, car la Belgique avait besoin de main-d'œuvre, venant principalement des pays voisins (Lafleur et al., 2015 ; Martiniello & Rea, 2006). En 2020, la Belgique a vu immigrer cent quarante-quatre mille personnes et elle a vu émigrer cent deux mille personnes (Service Public Fédéral Belge, 2021).

En Belgique, actuellement, les immigrés représentent environ 16% de la population (Lafleur & Marfouk, 2017). La distribution de ceux-ci n'est cependant pas égale sur tout le territoire. Il existe une grande disparité entre les différentes Régions : 41% des immigrés se trouvent en Flandre, 29% en Wallonie et 29% à Bruxelles. Proportionnellement à la concentration de population dans chaque région, Bruxelles comptabilise la plus grande concentration et la Flandre comptabilise la plus faible (Lafleur & Marfouk, 2017). Parmi les 16% d'immigrés présents en Belgique, on compte une majorité de ressortissants des États membres de l'UE en 2014, ils représentaient 51% des immigrés (MYRIA, 2015).

En ce qui concerne les demandes d'asile en Belgique, on en comptabilise 27.742 pour l'année 2019 (CGRA, 2021)¹.

1.3.1. Les migrants en Belgique

Pour rappel, les migrants ont différentes raisons de migrer et les principales sont économiques, familiales, liées aux études ou humanitaires. Ce travail se concentrera principalement sur les migrants humanitaires, c'est-à-dire, des migrants qui ont fait une demande de protection auprès de la Belgique et qui sont en attente ou qui ont obtenu un titre de séjour. Dans cette partie, le processus d'accueil de migrants, de leur arrivée jusqu'à l'obtention du statut de réfugié sera explicité.

Lorsque des migrants arrivent en Belgique du fait de migrations forcées, pour des raisons sécuritaires, environnementales ou politiques, ceux-ci recherchent une protection auprès de celle-ci ou d'une autre nation. Lorsque les immigrés franchissent

¹ L'année 2020 a été moins importante en termes d'immigration, 16.910 demandes d'asile ont été effectuées auprès de l'OE (office des étrangers). Selon le CGRA (2021), cela est dû à la crise sanitaire du Covid-19. Je me baserai donc sur les chiffres de 2019 (et avant) étant donné le contexte particulier des années 2020 et 2021.

une frontière internationale, l'État (s'il est signataire de la Convention de Genève de 1951, ce qui est le cas de la Belgique) est alors obligé de les protéger (UNHCR, 1951).

Tout d'abord, les migrants doivent introduire une demande de protection. Cela se fait généralement dans le centre d'arrivée situé à Bruxelles, mais il est également possible d'introduire celle-ci depuis la frontière, dans un centre fermé ou depuis une institution pénitentiaire (Fedasil, s. d.-b). La demande d'asile est alors enregistrée par l'Office des Étrangers (OE) (UNHCR, s. d.). Lors de l'enregistrement, l'OE effectue quelques démarches administratives (enregistrement des données d'identité, prise de photo, examen médical, choix de la langue de procédure, etc.) et, ensuite, le demandeur reçoit la preuve qu'il s'est enregistré (CGRA, s. d.). La demande est transmise par la suite au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) (UNHCR, s. d.). En l'attente du traitement de celle-ci, la personne l'ayant déposée peut commencer à travailler quatre mois après l'introduction (Fedasilinfo, 2022).

Ensuite vient le temps de l'entretien personnel. Le demandeur d'asile reçoit une lettre du CGRA l'invitant à se rendre aux bureaux de l'organisation à Bruxelles. Si les conditions l'obligent, un collaborateur du CGRA peut se déplacer ou l'entretien peut également se dérouler en visio-conférence. Lors de son entretien personnel, le demandeur d'asile peut expliquer les raisons pour lesquelles il a quitté son pays (CGRA, s. d.).

Par après, la demande est examinée. On examine la crédibilité du récit donné et à quelle protection le demandeur d'asile peut prétendre. La décision revient au CGRA (CGRA, s. d. ; Fedasil, s. d.-b ; UNHCR, s. d.).

Enfin, le demandeur d'asile reçoit une réponse. Trois cas de figure sont possibles : le refus, l'obtention du statut de protection subsidiaire ou l'obtention du statut de réfugié. Un refus peut être donné pour différentes raisons. La demande de protection est reconnue comme non fondée et les individus concernés sont alors dans l'obligation de quitter le territoire. Le demandeur d'asile peut s'il le souhaite faire appel de la décision en déposant un recours. C'est alors le Conseil du Contentieux des Étrangers qui statue sur le recours (CGRA, s. d. ; Lafleur & Marfouk, 2017). L'obtention du statut de protection subsidiaire arrive lorsque le demandeur ne remplit pas les conditions pour obtenir le statut de réfugié, mais qu'il risque des atteintes sérieuses s'il rentre dans son pays d'origine. C'est une reconnaissance à un droit de

protection plus limitée (CGRA, s. d. ; Lafleur & Marfouk, 2017). Si la réponse est positive, le demandeur d'asile est reconnu comme réfugié. Il a alors droit à un séjour limité à cinq ans. Après cinq années sous le statut de réfugié, celui-ci reçoit un droit de séjour illimité en Belgique. Un réfugié possède les mêmes droits et devoirs qu'un Belge, il est soumis au droit belge (CGRA, s. d.).

1.3.2. Les femmes migrantes en Belgique

Parmi les migrants, il est une catégorie qui peut avoir un parcours de migration, d'accueil et d'intégration différent, voire plus difficile. Ce sont les femmes migrantes. Dans cette partie, les difficultés auxquelles sont confrontées les migrantes dans leurs parcours de migration, d'accueil et d'intégration seront explicitées.

Premièrement, la migration féminine est généralement sous représentée (Caritas, 2020). En Belgique, 30 à 40% des demandes d'asile sont introduites par des femmes (CIRE, 2017) et en 2017, 46% des immigrés arrivés sur le territoire étaient des femmes (MYRIA, 2019). La sous-représentation de celles-ci dans l'immigration peut être due à différents facteurs. Dans le passé, une importante main-d'œuvre immigrante est arrivée en Belgique et elle était majoritairement masculine. Un autre facteur expliquant cette mauvaise représentation est l'arrivée massive de migrants demandant une protection ces dernières années. En 2015, 72% d'entre eux étaient des hommes (Caritas, 2020).

Deuxièmement, les femmes migrantes font face à des raisons migratoires qui peuvent être différentes de celles généralement évoquées et à plus de risques lors de leur parcours migratoire, d'accueil et d'intégration (Caritas, 2020 ; CIRE, 2017 ; Herman & Rea, 2017 ; Vie Féminine, s. d.). Parmi les migrants arrivés en Belgique, les femmes représentent 72% de ceux venus pour des raisons familiales, 50% de ceux venus pour des raisons liées à l'éducation et 34% de ceux venus pour des raisons professionnelles (Caritas, 2020). Il existe d'autres raisons plus spécifiques pour lesquelles les femmes migrent qui peuvent être, par exemple, les violences conjugales, les mutilations génitales, les crimes d'honneur, les viols et le mariage forcé (Vie Féminine, s. d.).

Troisièmement, lors de leur migration, les femmes sont confrontées à plus de dangers. Elles ont plus de risques de subir des violences de la part des passeurs, d'autres migrants ou de la part des forces de l'ordre du pays d'accueil (CIRE, 2017 ;

Vie Féminine, s. d.) et de se retrouver dans des réseaux de traite d'êtres humains comme, par exemple, celui de la prostitution (CIRE, 2017).

Quatrièmement, à leur arrivée en Belgique, les femmes rencontrent plus de difficultés dans les procédures d'accueil, d'asile et au niveau de leur intégration (CIRE, 2017 ; Vie Féminine, s. d.). Dans leur procédure d'asile, cela peut être lié à différents facteurs comme la manière dont sont posées les questions, la nature des réponses données, les stéréotypes liés au genre, le niveau d'éducation, le contexte social ou certains éléments cruciaux divulgués sur le tard. Les femmes peuvent également ne pas se sentir suffisamment à l'aise pour dévoiler leur vécu et en témoigner ou ne savent pas forcément que les violences dont elles ont été victimes peuvent entrer en compte dans leur demande d'asile (CIRE, 2017 ; Vie Féminine, s. d.). La procédure de regroupement familial génère également des inégalités pour les femmes. Pour une femme qui réside en Belgique, il est difficile de faire venir sa famille, car les conditions du regroupement familial sont strictes au niveau des revenus. Les femmes ont plus de chances d'avoir des emplois mal payés ou sous-qualifiés et elles se retrouvent parfois à travailler à temps partiel. Cela ne remplit pas les conditions nécessaires pour faire venir leur famille (CIRE, 2017). Cette catégorie de regroupement familial représentait en 2015 35% des demandes totales (MYRIA, 2016). Pour une femme qui rejoint son conjoint, les conditions favorisent une dépendance administrative, car le titre de séjour est dépendant de la vie commune et cela pendant cinq ans (CIRE, 2017). En 2015, ce genre de regroupement familial représentait 65% des demandes (MYRIA, 2016). Lors de la procédure d'accueil, leurs difficultés peuvent également être liées aux conditions d'accueil dans les centres collectifs. Dans ceux-ci, il n'existe pas forcément d'espaces privés ou d'espaces non-mixtes et les activités qu'on leur propose sont réductrices et peu nombreuses. Les femmes ayant des enfants font également face à la difficulté de les faire garder lorsqu'elles ont des rendez-vous importants ou des activités (CIRE, 2017 ; Vie Féminine, s. d.). Au niveau de leur intégration, l'accès à la nationalité belge est une difficulté supplémentaire pour les femmes. Celui-ci a été durci et nécessite, au bout de cinq ans de séjour, de comptabiliser un certain nombre de jours de travail. Cela n'est pas possible pour certaines femmes qui se trouvent défavorisées de ce point de vue-là, car elles ne travaillent pas forcément ou pas assez (femmes au foyer, travail à temps partiel, etc.). Ces femmes sont alors obligées d'attendre cinq années

supplémentaires afin de réaliser leur demande d'obtention de la nationalité belge (CIRE, 2017 ; MYRIA, 2016).

Cinquièmement, le taux d'emploi des migrantes est l'un des pires d'Europe. Pour les personnes âgées de vingt à soixante-quatre ans, le taux d'emploi chez les hommes nés en Belgique est de 75% contre 68% chez les hommes nés à l'étranger. Chez les femmes nées à l'étranger, cette différence est plus forte encore. En effet, le taux d'emploi pour elles est de 53%. Pour les femmes nées en dehors de l'UE, cela est encore plus flagrant, car leur taux d'emploi est d'environ 45%. Les femmes migrantes ont donc un taux d'emploi plus faible que les hommes migrants (Caritas, 2020). Cela peut être expliqué de différentes manières. Pour les femmes migrantes, une non-participation au marché du travail peut être un choix lié à des besoins familiaux ou à des raisons pragmatiques. Par exemple, la garde d'enfant étant onéreuse, une solution pour les migrantes est alors de rester à la maison. Le choix de rester s'occuper des enfants se porte généralement vers les femmes, car leur salaire est, dans la majorité des cas, plus faible que celui des hommes. Cette différence de salaire peut être expliquée par un niveau d'éducation moins élevé ou encore par la surqualification des femmes migrantes, ce qui représente environ 34% d'entre elles (contre presque 29% pour les migrants masculins) (Caritas, 2020).

Enfin, tous ces risques liés au genre et cités ci-dessus sont encore plus dangereux encore pour les femmes sans-papiers. Elles peuvent se retrouver dans cette situation par exemple suite à un refus de demande d'asile (Vie Féminine, s. d.). Il y a donc des risques qu'elles se trouvent, par exemple, dans une situation de précarité économique, de dépendance économique à l'égard d'un conjoint, de sa famille, d'une communauté, etc. (CIRE, 2017) ou encore dans des réseaux illégaux (Vie Féminine, s. d.).

La Belgique agit sur cette question de genre et des initiatives sont mises en place depuis 2005 pour accompagner au mieux les femmes migrantes dans les procédures qu'elles suivent. Malheureusement, cela n'est pas toujours suffisant (CIRE, 2017 ; Vie Féminine, s. d.).

1.4. Parcours d'accueil et d'intégration en Belgique

1.4.1. L'État fédéral belge

Dans cette partie, le fonctionnement de l'État fédéral belge va être rapidement abordé afin de pouvoir comprendre quelles sont les autorités compétentes et comment s'organisent l'accueil et l'intégration des migrants en Belgique.

Le fédéralisme en Belgique s'est construit sur le transfert des compétences d'un État unitaire vers des régions et des communautés depuis les années septante (SJTN, 2017). En Belgique, il existe cinq niveaux de pouvoir. Les trois niveaux de pouvoir les plus importants sont l'État fédéral, les Régions (flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale) et les Communautés (française ou Wallonie-Bruxelles, flamande et germanophone). Ces trois niveaux sont égaux en ce qui concerne leurs droits. Les deux derniers sont les provinces et communes qui agissent en fonction de leurs compétences et qui sont dépendants des trois niveaux cités précédemment (Adam & Martiniello, 2013 ; SJTN, 2017).

L'État fédéral est compétent pour ce qui concerne les citoyens belges, sans que les considérations linguistiques, culturelles ou communautaires n'entrent en jeu. Les Régions s'occupent de ce qui est de niveau socio-économique et sont compétentes pour ce qui est des affaires dites « territoriales ». Les communautés sont des entités culturelles et linguistiques et sont compétentes pour les affaires relatives aux personnes (éducation, santé, culture, etc.) (Adam & Martiniello, 2013).

Pour ce qui est de l'immigration et de l'intégration, les compétences sont dispersées sur différents niveaux (du supranational européen jusqu'au niveau provincial) (Adam & Martiniello, 2013). Concernant plus précisément le traitement des demandes d'asile et l'octroi de titre de séjour, ces compétences sont fédérales (Garnier & Piva, 2019). C'est en 1974 que la compétence en ce qui concerne les politiques d'intégration va de l'État fédéral aux Régions (Adam & Martiniello, 2013). En 1980, un nouveau changement s'opère au niveau de la tutelle de la politique d'intégration. Les Régions ne restent compétentes que pour la mise en œuvre des réglementations qui concernent l'emploi des travailleurs étrangers. Le reste des compétences en matière d'immigration revient aux Communautés (Adam & Martiniello, 2013). Un dernier changement s'opère en 1993 du côté francophone de la Belgique où les compétences sont transmises à la Communauté française en Région

wallonne et à la COCOF (Commission communautaire française) en Région bruxelloise (Adam & Martiniello, 2013).

Pour la suite, les différents parcours proposés par les trois Régions vont être succinctement explicités ainsi que les autorités compétentes pour leur organisation. Les Régions wallonne et bruxelloise seront vues de façon plus approfondie, car c'est sur ces dernières que portera l'analyse de ce travail.

1.4.2. Le cas des trois régions belges

1.4.2.1 Le cas de la Région flamande

L'entité compétente en ce qui concerne les parcours d'accueil et d'intégration est la Communauté flamande (Nassaux, 2021). La Flandre, en termes de parcours d'intégration, suit le modèle hollandais. Ainsi, très tôt, des partisans du parcours d'intégration obligatoire se sont fait entendre. C'est en 2003 que la participation de certains nouveaux migrants majeurs, se trouvant en Région flamande, devient obligatoire (Adam & Martiniello, 2013).

Depuis 2004 en Flandre, le parcours d'intégration civique (*inburgering*) a mis en place son parcours obligatoire. Celui-ci se compose de cours d'orientation sociale, de néerlandais et d'orientation de carrière. Il était initialement prévu pour les primo-arrivants, mais, depuis 2006, le programme d'intégration a été étendu à tous les étrangers et les Belges d'origine étrangère, récemment ou anciennement inscrits en Région flamande (Xhardez, 2014).

1.4.2.2 Le cas de la Région wallonne

L'entité compétente en matière de parcours d'accueil et d'intégration est la Région wallonne. Dans cette Région, un parcours d'intégration est proposé principalement aux primo-arrivants, mais est également ouvert à toute personne étrangère désireuse de suivre celui-ci. Il est organisé par les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) et se compose de deux modules. Le premier module est celui d'accueil où un bilan social est posé, les participants sont informés sur leurs droits et devoirs et ils reçoivent une aide pour leurs démarches administratives ou d'orientation. Le deuxième module comporte une formation au français, une formation à la citoyenneté et une orientation socio-professionnelle. Les deux modules de la formation sont obligatoires (Objectif asbl, s. d.).

1.4.2.3 Le cas de la Région de Bruxelles-Capitale

Les entités compétentes pour les parcours d'accueil et d'intégration à Bruxelles sont la COCOF (Commission communautaire française), la Communauté flamande (VGC – Vlaamse Gemeenschapscommissie) et la Commission communautaire commune (COCOM) (Nassaux, 2021).

La Région bruxelloise se divise en deux parties : la partie néerlandophone d'un côté et la partie francophone de l'autre. Du côté néerlandophone, le parcours d'intégration organisé par le « Brussels Onthaalbureau » (Bon) est en place depuis 2004 déjà, mais, contrairement à celui organisé en Flandre, le parcours n'a pas été rendu obligatoire (Objectif asbl, s. d.). Du côté francophone, il a fallu attendre décembre 2015 et janvier 2016 pour que les parcours d'accueil et d'intégration soient mis en place.

Des trois Régions belges, la Région de Bruxelles-Capitale (du côté francophone) a été la dernière à proposer un parcours obligatoire d'accueil pour certaines catégories de primo-arrivants (Garnier & Piva, 2019). Il existe des différences notables entre le parcours bruxellois francophone et les parcours wallon, flamand et bruxellois néerlandophone (Garnier & Piva, 2019 ; Objectif asbl, s. d.). D'abord, les primo-arrivants ont le choix en arrivant à Bruxelles entre un parcours francophone ou néerlandophone (Nassaux, 2021). Après, contrairement à ce qui est fait en Flandre et en Wallonie, les Bureaux d'Accueil pour Primo-Arrivants (BAPA) n'interviennent pas directement dans la recherche d'emploi, mais ils doivent guider les participants vers d'autres services et associations, l'accent étant mis sur l'insertion dans la vie sociale et citoyenne bruxelloise (et belge) ainsi que sur l'élaboration d'interactions sociales entre les participants (Garnier & Piva, 2019). En dernier lieu, contrairement à ce qui se fait en Flandre ou en Wallonie, Actiris (agence régionale pour l'emploi à Bruxelles) n'a pas d'accord de coopération, qui favoriserait l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'asile, avec les autorités fédérales. Fedasil a exprimé le souhait de collaborer plus étroitement avec Actiris, mais pour le moment aucun accord n'a été signé (Vanmarcke, 2018).

1.5. Insertion professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés

Dans ce travail, l'accent est mis sur les migrants humanitaires en raison du statut spécifique qu'ils ont, en particulier sur le marché du travail. Effectivement, les demandeurs d'asile (sous la condition d'avoir déposé leur demande en Belgique depuis minimum quatre mois) comme les réfugiés reconnus ont accès au marché du travail belge (Fedasilinfo, 2022). Cependant, les migrants humanitaires n'ont pas l'occasion de s'intégrer aussi facilement professionnellement parlant que d'autres individus au statut différent.

Tout d'abord, les migrants en général ont plus de difficultés à s'intégrer dans le monde du travail. Une recherche menée au Québec et prenant en compte des indicateurs de l'intégration socio-professionnelle, par exemple le taux d'emploi, le taux de chômage, le taux de salaire moyen, etc. a montré que les natifs sont plus favorisés en termes d'intégration socio-professionnelle que les immigrants (Béji & Pellerin, 2011). Lorsque l'on s'intéresse à ce qu'il se passe en Belgique, on peut observer que le taux de chômage chez les autochtones était de 4,3% (OCDE, 2022b) pour 10,4% chez les allochtones (OCDE, 2022a).

Ensuite, les migrants humanitaires rencontrent plus de difficultés dans leur intégration au marché du travail que les autres migrants (OECD, 2016). En effet, ils sont particulièrement vulnérables de par la nature forcée de leur migration et des expériences traumatiques liées à celle-ci (Lafleur & Marfouk, 2017 ; OECD, 2016). Ils arrivent également avec peu ou pas d'attachement familial et/ou de lien avec leur pays hôte et ont des compétences et des qualifications acquises dans des marchés de travail qui ont des conditions très différentes de celles des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) (OECD, 2016). Le taux d'emploi des réfugiés (ou d'autres personnes qui bénéficient d'une protection humanitaire) en Belgique est également nettement inférieur au taux d'emploi moyen, même si une augmentation significative a été observée au fil du temps (Garnier & Piva, 2019).

Enfin, l'intégration au marché du travail est souvent caractérisée par différents facteurs. Ceux-ci sont les facteurs individuels, les facteurs incitant à l'accès à l'emploi et les caractéristiques structurelles et institutionnelles (Herman & Rea, 2017). Au

niveau des facteurs individuels, l'âge, le niveau d'éducation et la situation familiale influencent l'intégration au marché du travail des réfugiés. Certains migrants humanitaires sont plus vulnérables, de par leur situation familiale, leur genre ou leur âge, et d'autres ont des probabilités plus élevées de trouver un travail. Ainsi, les chances d'obtenir un emploi sont plus fortes pour un jeune diplômé et plus faibles pour une femme (Herman & Rea, 2017). De surcroît, nombre de réfugiés ne sont pas capables de fournir les documents appropriés qui certifient leur niveau d'éducation ou leurs compétences. Pour d'autres, les études entamées n'ont pas pu être terminées, car stoppées à cause de persécutions ou à cause de la guerre (OECD, 2016). Selon un rapport de l'OCDE (2016), les migrants humanitaires possédant un diplôme étranger, se trouvent plus souvent sans emploi ou surqualifié. Un rapport du CIRANO (Centre Universitaire de Recherche en Analyse des Organisations) met en lumière qu'il est compliqué pour les migrants de faire valoir leur expérience, que ce soit à l'embauche ou dans leur salaire et que la surqualification est fréquente (Boudarbat, 2011). Au niveau des facteurs incitant à l'accès à l'emploi, le temps est un facteur important. Herman et Rea (2017) mettent en évidence le fait que plus la période de présence d'un réfugié est grande, plus les probabilités sont élevées pour qu'il trouve un travail et cesse d'être dépendant de l'aide sociale. L'adaptation au nouvel environnement, aux circonstances, aux institutions, à l'apprentissage de la langue nationale, le développement de réseaux sociaux, l'apprentissage des normes et des pratiques, le développement de liens sociaux, etc. sont d'autres facteurs influencés positivement par une plus longue durée de présence des réfugiés (Herman & Rea, 2017). Le fait d'être présent sur le marché du travail de manière précoce est un autre facteur qui stimule la participation des réfugiés (Herman & Rea, 2017). Au niveau des caractéristiques structurelles et institutionnelles, les mesures politiques jouent également un rôle important dans cette intégration professionnelle des réfugiés. Un bon exemple du rôle des mesures politiques et de leur impact est celui de la Flandre. Dans cette région, un parcours obligatoire est proposé aux immigrés et il a été observé que la probabilité pour cette population d'avoir un emploi est deux fois plus grande qu'en Wallonie (Herman & Rea, 2017). Cependant aucune d'entre elles ne peut à elle seule être une promesse de réussite dans l'intégration au marché du travail.

1.5.1. Différents modèles de carrière d'insertion professionnelle des demandeurs d'asile et réfugiés

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, plusieurs catégories sont proposées par des auteurs différents. Certaines catégories se retrouvent dans presque chaque modèle tandis que d'autres sont plutôt spécifiques à un modèle en particulier. Dans cette partie, je présenterai différents modèles que j'utiliserai afin de créer un modèle propre à la situation actuelle en Belgique.

La comparaison de ces différents modèles est due à différentes raisons. Pour commencer, un modèle précis est comme un filtre de la réalité inscrit dans un certain courant de pensée. La comparaison permet donc de prendre de la distance et d'avoir plus d'objectivité (« III / Les enjeux de la comparaison », 2005 ; « V / Construire le cadre de la comparaison », 2005). Ensuite, la comparaison me permettra de préciser l'objet de ma recherche ainsi que, plus tard, ma question de recherche (« V / Construire le cadre de la comparaison », 2005).

1.5.1.a. Herman & Rea (2017)

Le premier modèle est celui de Herman & Rea (2017). Ceux-ci mettent en avant une typologie des carrières d'insertion que peuvent mener les demandeurs d'asile et les réfugiés en Belgique. Cette enquête a été menée sur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes ayant obtenu une protection subsidiaire entre 2001 et 2010. Les auteurs définissent une carrière comme « une succession de différentes positions sur le marché du travail » (Herman & Rea, 2017, p. 113). Quatre carrières d'insertion professionnelle sont mises en avant. Il y a la carrière dite « active », la carrière dite « progressivement active », la carrière de « dépendance à l'aide sociale » ainsi que le statut qui est qualifié d'« autre » (Herman & Rea, 2017).

Pour la carrière dite « active », les individus de ce groupe sont actifs durant la quasi-totalité de la période étudiée lors de l'enquête, période qui précède et suit l'obtention du statut de réfugié, et représentent 34% de la population des réfugiés. Ils ont été considérés actifs en tant qu'employés, demandeurs d'emploi indemnisés ou indépendants, durant toute la période étudiée. Dans ce cas, le recours à l'aide sociale est quasiment absent. Le genre, l'âge, la situation familiale, l'origine nationale et le nombre d'années passées en procédure d'asile sont autant de facteurs qui influent sur

la carrière active. Pour les femmes, les contextes institutionnels et économiques ont un impact significatif. Le fait de prendre l'initiative de travailler légalement, avant même l'obtention de leur statut de réfugié, augmente les chances d'avoir une carrière active et donc d'avoir une bonne insertion professionnelle.

La carrière « progressivement active » concerne des personnes qui ont un parcours d'insertion active sur le marché de l'emploi après avoir obtenu le statut de réfugié. Ces individus ont démarré leur carrière principalement avec une aide sociale, mais, au fur et à mesure de leur trajectoire, la proportion de travailleurs augmente. C'est une carrière avec une insertion progressive et où l'obtention du statut de réfugié semble être un catalyseur en faveur de l'emploi. 25 % de la population des réfugiés sont représentés dans cette catégorie. Certaines caractéristiques comme la situation familiale, le genre, la nationalité actuelle et le nombre d'années de procédure d'asile ont une influence significative sur ce genre de carrière. D'autres caractéristiques comme l'âge, le contexte institutionnel ou le contexte économique n'ont pas d'influence significative.

En ce qui concerne la carrière de « dépendance à l'aide sociale », les individus qui la conduisent ne sont pas actifs sur le marché du travail, ni avant ni après l'obtention du statut de réfugié et ont une carrière quasi entière de dépendance à l'aide sociale. Cette catégorie comptabilise 29% des réfugiés.

La quatrième et dernière carrière d'insertion mise en avant celle du statut « autre ». La grande majorité des individus qui possèdent ce statut n'ont aucun revenu légal et peuvent être essentiellement considérés comme des femmes ou hommes au foyer. 12 % des réfugiés se retrouvent dans cette catégorie.

1.5.1.b. Zimmer (2021)

Le deuxième modèle que je vais expliciter est celui de Zimmer (2021). L'auteure propose six trajectoires différentes que peuvent emprunter les demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique. Ces trajectoires types ne sont pas uniques pour chaque individu. En effet ceux-ci sont sujets à des transitions qui sont plus au moins marquées dans les trajectoires types. L'étude a été réalisée sur la base de données provenant du Registre national belge et de la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS) et sur une période de quinze ans, entre 1999 et 2014 (la population totale étudiée était de 1.337.066 individus) (Zimmer, 2021). Les six trajectoires proposées sont la carrière

emploi, le parcours en dehors du marché de l'emploi, la carrière d'aide sociale, la carrière de dépendance au revenu d'intégration, le parcours de sortie rapide du registre ainsi que le parcours de sortie progressive du registre (Zimmer, 2021).

La première trajectoire, celle de la carrière emploi, prend en compte les individus qui ont passé la majorité des trimestres étudiés en situation de travail.

La deuxième trajectoire, celle du parcours en dehors du marché du travail, représente les individus ayant passé la majorité des trimestres étudiés dans l'état « autre », c'est-à-dire qu'ils sont inactifs, en incapacité de travail ou alors qu'ils ne bénéficient pas d'aide sociale (Zimmer, 2021).

La troisième trajectoire, celle de la carrière d'aide sociale, caractérise les individus qui ont touché des aides financières pendant la majorité des trimestres étudiés.

La quatrième trajectoire, celle de la carrière de dépendance à l'aide sociale, correspond à des individus qui pendant la majorité du temps étudié ont perçu de l'État belge un « revenu d'intégration ».

La cinquième trajectoire, celle du parcours de sortie rapide du registre, représente les individus qui sont partis de Belgique après n'y être restés que très peu de temps, un an pour la majorité des individus repris dans cette catégorie.

La sixième trajectoire, celle du parcours de sortie progressive du registre, est similaire à la précédente à la seule différence que les individus de cette catégorie sont restés en moyenne quatre ans en Belgique.

1.5.1.c. Blavier & Perdoncin (2020)

Pour les troisième et quatrième modèles que j'ai retenus, j'ai sélectionné un modèle étudiant les trajectoires des immigrés en France ainsi qu'un modèle étudiant la trajectoire de migrants humanitaires en Norvège afin d'étendre les possibilités de catégorisation. Le troisième modèle est celui de Blavier & Perdoncin (2020). Ceux-ci proposent sept états qui sont les suivants : « autre », « variable », « en études », « indépendant », « chômeur », « salarié » et « au foyer » (Blavier & Perdoncin, 2020). Leur enquête leur a permis d'étudier les trajectoires des individus en situation de migration et le rapport de celles-ci avec l'évolution des conditions d'entrée et de séjour et avec les caractéristiques sociales de ces individus. Cette enquête est concentrée sur

les individus arrivés entre 1968 et 1988 en France et s'étend jusqu'en 2008. Les auteurs remarquent que les trajectoires ne se déroulent pas seulement dans une catégorie. Les trajectoires sont donc variables. Le genre et la période d'arrivée sont également des facteurs importants qui influent sur la trajectoire des individus. Par exemple, dans l'état « au foyer », ne se trouvent que des femmes et aucun homme. Ils remarquent également que le salariat est l'état majoritaire des individus, hommes et femmes, après plus de dix ans en France (Blavier & Perdoncin, 2020).

Le premier état, « au foyer », correspond à des personnes qui restent dans leur foyer. Comme dit ci-dessus, cette catégorie ne contient aucun homme.

Le deuxième état, « salarié », recouvre les individus en situation d'emploi rémunéré, en situation d'apprentissage ou en stage rémunéré.

Le troisième état, « chômeur », comprend les individus inscrits ou non à l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi, qui est devenu Pôle emploi en 2008) et qui ne sont pas en situation d'emploi.

Le quatrième état, « indépendant », prend en compte les individus qui travaillent à leur compte ou qui aident un autre individu dans son travail.

Le cinquième état, « en études », inclus les élèves, les étudiants ou les individus réalisant un stage non rémunéré.

Le sixième état, « variable », est apparu suite à l'enquête menée et représente les années où l'individu est passé d'un statut à un autre, notamment entre des périodes d'emploi et des périodes de chômage.

Le septième et dernier état, « autre », reprend diverses situations comme le service national, les individus à la retraite, ceux en situation de handicap ou encore d'autres situations.

1.5.1.d. Blom (2004)

Le quatrième modèle retenu est celui de Blom (2004), qui a étudié la transition de réfugiés vers l'emploi. Celui-ci a été réalisé sur des migrants humanitaires, de seize à septante-quatre ans, arrivés entre 1987 et 1999 en Norvège et durant une période allant de 1992 à 1999. Dans son article, Blom (2004) met en évidence sept catégories de statuts d'activité qui sont les suivantes : emploi ordinaire (ordinary employment),

programmes du marché du travail (labour market programs), les individus inscrits au chômage complet (registered wholly unemployed), dans l'éducation ordinaire (in ordinary education), les individus qui vivent grâce aux revenus de l'assurance sociale (social insurance receipt), les individus qui vivent grâce aux revenus de l'assistance sociale (social assistance receipt) et les autres (others).

Pour l'emploi ordinaire, cette catégorie regroupe les employés ainsi que les indépendants.

La catégorie « programmes du marché du travail » comprend les programmes d'emploi, les programmes de qualification et la réhabilitation.

La catégorie qui inclut les individus qui vivent grâce aux revenus de l'assurance sociale fait référence aux personnes percevant des prestations de maladie de longue durée, une pension d'invalidité, une pension de vieillesse, des prestations de réadaptation, une pension de survie ou des prestations pour parents isolés.

La catégorie qui inclut les individus qui vivent grâce aux revenus de l'assistance sociale fait référence aux personnes qui ont reçu une évaluation individuelle des besoins au niveau familial qui leur permet de recevoir une aide.

La catégorie « autre » inclut des individus qui ne rentrent dans aucune autre catégorie. Cela peut être, par exemple, des personnes qui sont soutenues économiquement parlant par leur famille, qui travaillent sans être enregistrées, qui étudient à l'étranger ou encore qui réalisent un service militaire.

Pour les catégories de chômage complet et d'éducation ordinaire, aucune explication supplémentaire n'est mentionnée par l'auteur.

1.5.1.e. Comparaison des différents modèles

De ces quatre modèles ressortent des catégories qui sont communes et d'autres qui sont spécifiques à certains modèles.

Premièrement, nous retrouvons la situation dans laquelle l'individu est en situation de travail pendant la majorité de son parcours dans les quatre modèles. C'est le cas des modèles de Herman et Rea (2017) avec la carrière active et la carrière progressivement active, de Zimmer (2021) avec la carrière emploi, de Blavier et Perdoncin (2020) avec les états de salarié et d'indépendant ainsi que de Blom (2004)

avec l'état d'emploi ordinaire. Les demandeurs d'asile pouvant travailler quatre mois après l'introduction de leur demande et les réfugiés pouvant travailler sans restriction (Fedasilinfo, 2022), je garderai cette situation « emploi » pour la suite. Celle-ci concernera les individus qui travaillent au moment de la recherche et ayant commencé à travailler avant ou après avoir reçu le statut de réfugié (Herman & Rea, 2017) ainsi que les salariés et les indépendants (Blavier & Perdoncin, 2020). Le travail doit être conforme à la réglementation du travail (SPF, s. d.) et respecter la durée de travail minimum (Beyens, s. d.) ainsi que le salaire minimum.

Deuxièmement, la catégorie « autre » revient dans chaque modèle sous le nom « autre » (Blavier & Perdoncin, 2020 ; Blom, 2004 ; Herman & Rea, 2017) ou « parcours en dehors du marché du travail » (Zimmer, 2021). Dans cette catégorie se retrouvent les personnes au foyer ou qui sont soutenues financièrement par leurs proches (Blom, 2004 ; Herman & Rea, 2017), les individus inactifs (Zimmer, 2021), les personnes en incapacité de travail ou en situation de handicap (Blavier & Perdoncin, 2020 ; Zimmer, 2021), des individus qui ne perçoivent pas d'aide sociale (Zimmer, 2021), les individus à la retraite (Blavier & Perdoncin, 2020) ou d'autres situations qui ne se retrouvent pas dans les autres catégories. En ce qui concerne les individus au foyer, Blavier et Perdoncin (2020) en ont fait une catégorie à part entière et ont pu observer qu'elle était composée exclusivement de femmes. La situation « autre » sera gardée pour ce travail et reprendra les individus ne se trouvant dans aucune des catégories sélectionnées. Pour la situation « au foyer », elle sera reprise dans « autre » si la personne au foyer ne perçoit pas d'aide sociale. Dans le cas contraire, elle fera partie de la catégorie suivante, c'est-à-dire de la catégorie de « dépendance à l'aide sociale ».

Troisièmement, on retrouve parmi trois des quatre modèles étudiés, la situation de dépendance à l'aide sociale (Blom, 2004 ; Herman & Rea, 2017 ; Zimmer, 2021). Blom (2004) différencie les individus percevant des revenus de l'assurance sociale et les individus percevant des revenus de l'assistance sociale cependant cette distinction ne semble pas pertinente ici, car c'est une spécificité du modèle norvégien. La catégorie « dépendance à l'aide sociale » sera donc retenue et reprendra les individus qui bénéficient et qui vivent d'une aide sociale quelconque. Comme spécifié plus haut, les personnes « au foyer » qui perçoivent des aides sociales seront comptabilisées dans la catégorie « dépendance à l'aide sociale ».

Quatrièmement, deux des modèles étudiés ont une ou plusieurs catégories reprenant les individus en apprentissage (Blavier & Perdoncin, 2020 ; Blom, 2004). Blavier et Perdoncin parlent d'individus « en études » et Blom (2004) parle d'individus suivant les « programmes du marché du travail » ainsi que des individus dans « l'éducation ordinaire ». En Belgique, les demandeurs d'asile peuvent prétendre à des parcours d'intégration obligatoire ou non en fonction de la région (Adam & Martiniello, 2013 ; Garnier & Piva, 2019 ; Nassaux, 2021 ; Objectif asbl, s. d. ; Xhardez, 2014). Certaines organisations les aident également à se former comme, par exemple, l'organisation Tandem qui proposait des stages, non rémunérés, mais indemnisés à hauteur de vingt-cinq euros par jour, de deux semaines dans des organisations internationales basées à Bruxelles (Garnier & Piva, 2019). Je garderai donc la catégorie « en apprentissage », catégorie reprenant les individus suivant un parcours d'intégration, une formation dans « l'éducation ordinaire » ou suivant les « programmes du marché », ou réalisant un stage non rémunéré.

Finalement, Zimmer (2021) met aussi en évidence deux catégories qui sont la sortie rapide et la sortie progressive du registre. Les conditions de réalisation (temps et moyen) de cette étude ne me permettront pas d'observer ces états. Ils ne feront donc pas partie des catégories gardées pour celle-ci. Cela est également le cas pour la catégorie « variable » mise en avant par Blavier et Perdoncin (2020), car comme le mettent en avant Herman et Rea (2017) et Zimmer (2021), ces états par lesquels passent les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas fixes et peuvent varier dans le temps, Zimmer (2021) parle de transitions.

Pour résumer, le modèle qui sera utilisé dans cette recherche reprendra quatre catégories basées sur les travaux de Herman et Rea (2017), Zimmer (2021), Blavier et Perdoncin (2020) ainsi que Blom (2004). Ces catégories sont les suivantes : « en emploi », « autre », « dépendance à l'aide sociale » et « en apprentissage ». Il est également important de préciser que les modèles ont été construits sur une longue période et que les différentes carrières d'insertion se succèdent dans le temps. Dans ce travail, les carrières d'insertion seront celles qui sont en cours au moment des entretiens.

Chapitre 2 : Les stratégies identitaires

Dans cette partie, le thème des stratégies identitaires sera abordé. Dans un premier temps, celui-ci sera explicité. Dans un deuxième temps, différents modèles de stratégies identitaires seront mis en avant. Finalement, ils seront comparés afin de choisir celui qui correspond le mieux à cette recherche.

Lors de leur migration, les migrants sont en situation de conflit identitaire entre leurs valeurs ancrées et les valeurs du pays qui les accueille. En effet, un migrant se trouve confronté à des conflits de valeurs entre ses propres valeurs, qui sont déjà intériorisées, et les valeurs de la société d'accueil. En cela la migration possède un enjeu identitaire (Abdessadek, 2012).

Selon Pilar (2008), l'identité peut être définie comme quelque chose qui

« [...] ne peut rester figée dans le présent et le passé comme une photographie, mais doit prendre en compte la dimension des nouvelles facettes d'adaptation du sujet, son perpétuel état de devenir, son potentiel évolutif et dynamique. »
(p. 57).

Lorsqu'un individu fait le choix de quitter l'environnement qui l'a aidé à former son identité, celle-ci est amenée à évoluer. Le migrant réalise une prise de position identitaire qui l'aide à s'inscrire, en tant que Soi, dans une réalité et dans un groupe (Abdessadek, 2012). Cependant, s'il y a des différences entre ses attentes et la réalité dans le pays d'accueil, la migration se trouve remise en question et l'individu se retrouve dans une crise identitaire qui le plonge dans une position de vulnérabilité. Lorsque les crises touchent à des valeurs ou des représentations fortement ancrées, c'est un conflit critique auquel il se trouve confronté (Abdessadek, 2012). Malewska-Peyre (1990) parle de situations de menace identitaire.

Pour faire face à ces crises identitaires, un individu va mettre en place des stratégies identitaires ou des stratégies d'acculturation (Abdessadek, 2012 ; Berry, 2008 ; Camilleri, 1990 ; Gutnik, 2002 ; Malewska-Peyre, 1990 ; Sam & Berry, 2010 ; Taboada Leonetti, 1989). Pour Taboada Leonetti (1989) la notion de « stratégie identitaire » implique que les acteurs sont capables d'agir sur leur propre définition de soi. Ici, l'identité est perçue comme le résultat d'une interaction. Les stratégies identitaires sont alors

« [...] le résultat de l'élaboration individuelle et collective des acteurs et expriment, dans leur mouvance, les ajustements opérés au jour le jour, en fonction de la variation des situations et des enjeux qu'elles suscitent, c'est-à-dire des finalités exprimées par les acteurs, et des ressources de ceux-ci. » (Taboada Leonetti, 1989, p. 96).

Camilleri (1990) parle des stratégies identitaires comme des réactions qui font face à des difficultés identitaires et dont le but est d'éradiquer le conflit ou de le gérer le mieux possible. Berry (2008) quant à lui, parle des stratégies d'acculturation qui sont désignées comme une solution pour s'adapter à la société dans laquelle l'individu vit. Des changements qui peuvent s'opérer non seulement dans la société qui n'est pas dominante, mais également dans la société d'accueil (Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

Plusieurs auteurs ont proposé des modèles, des typologies de stratégies identitaires ou d'acculturation, notamment De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002), Malewska-Peyre (1990), Camilleri (1990) ou encore Berry (2008). Dans la suite de ce travail, je tenterais d'explicitier au mieux ces différents modèles et de voir lequel ou lesquels conviennent le mieux à cette recherche.

2.1. Différents modèles de stratégies identitaires

2.1.1. De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002)

De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002) propose trois catégories de stratégies identitaires qui sont des stratégies de contournement, de dégagement et de défense.

En premier lieu, la stratégie de contournement concerne les individus qui refusent l'image négative qu'on leur a attribuée et qui refusent également son intériorisation. Cependant, aucune solution n'est cherchée pour sortir de cette situation négative, pour modifier le système dans lequel se trouve l'individu (Gutnik, 2002).

En deuxième lieu, la stratégie de dégagement consiste à remettre en cause le système social stigmatisant par l'agressivité, la revanche ou encore la volonté d'une valorisation collective.

En dernier lieu, la stratégie de défense consiste à la bataille contre l'intériorisation de l'image négative véhiculée par le système.

2.1.2. Malewska-Peyre (1990)

Malewska-Peyre (1990) propose pour sa part un modèle de trois stratégies identitaires qui sont soit « intérieures », « extérieures » ou « intermédiaires ». Ces stratégies apparaissent lorsqu'un individu est en situation de menace identitaire (Malewska-Peyre, 1990).

Premièrement, les « stratégies intérieures » concernent des individus qui mettent en place des mécanismes psychologiques afin d'éviter de souffrir. En effet, l'intériorisation de l'image négative qui leur est renvoyée réduit leur angoisse en cas d'agression.

Deuxièmement, les « stratégies extérieures » impliquent que les individus modifient leur réalité (personnelle ou du groupe d'appartenance).

Troisièmement, pour les « stratégies intermédiaires » (ou mixtes) rendent compte du fait que les individus cherchent à trouver des similitudes entre eux et le groupe d'accueil sans pour autant renoncer à leurs différences (Malewska-Peyre, 1990).

2.1.3. Camilleri (1990)

C'est un essai de typologie réalisé lors d'une collaboration entre différents chercheurs sur le thème des stratégies identitaires.

1) Les pôles identitaires

Il y a trois pôles au champ identitaire. Le rapport à ces trois champs représente l'identité du point de vue de l'individu. Celui-ci peut la confirmer et la stabiliser ou, inversement, la remettre en question dans le but de la redéfinir.

Premièrement, pour garder son identité, c'est une négociation ou encore une dynamique d'aménagement des différences. Tant qu'il y a de la continuité dans le processus, tout va bien. Si la continuité est rompue, il y a une « crise ».

Deuxièmement, on construit son identité sur les valeurs que l'on s'attribue, c'est le « moi idéal ».

Troisièmement, on construit son identité sur les caractères et valeurs qui nous sont attribués par autrui. L'individu négocie ce qu'on lui attribue afin de les réduire, voire de les supprimer.

Lorsqu'un individu est en situation de morcellement culturel, celui-ci est confronté à deux grands défis qui sont (1) les atteintes à l'auto-attribution de la valeur et (2) les atteintes à l'unité de sens.

2) Les atteintes à l'auto-attribution de la valeur

Lorsque les rapports entre individus sont « asymétriques », la valeur de l'un d'entre eux peut être facilement remise en question. L'asymétrie est présentée dans ce modèle comme la différence entre un dominant (celui qui occupe une position favorisée, par exemple un autochtone) et un dominé (celui qui occupe une position plus défavorisée, par exemple un immigré). L'effet de celle-ci sur l'opération identitaire est principalement lié à la valeur négative qui est attribuée à un individu. Cela a pour conséquence, la plupart du temps, une remise en question de la valeur de l'individu lui-même par rapport à l'identité qui lui a été prescrite. Celui-ci entre alors en négociation dans un effort de redéfinition de soi, avec, au centre de ce processus, le pôle identitaire de l'auto-attribution de la valeur.

Diverses stratégies peuvent alors être mises en place par l'individu pour gérer cette atteinte à l'auto-attribution de la valeur.

Il y a d'un côté, les stratégies dites d'« identités dépendantes » qui sont les suivantes : la stratégie de l'identité « négative », la stratégie de l'identité « négative déplacée » et la stratégie de l'identité « par distinction ».

Selon la stratégie de l'identité « négative », l'individu défavorisé (le « dominé ») signifie sa réalité et sa valeur en fonction du positionnement de l'autre, le favorisé (« dominant »).

Selon la stratégie de l'identité « négative déplacée », l'individu s'approprie le rôle de l'individu favorisé. Il transfère cette vision dévalorisante sur les autres membres de son groupe et tente de se séparer d'eux.

Selon la stratégie de l'identité « par distinction », les individus qui utilisent cette stratégie se rendent compte de la dévalorisation de leur valeur par autrui, mais n'intériorisent pas celle-ci. Ils essaient de rester neutres. Avec ce genre de stratégie, on sort doucement des identités dépendantes pour se diriger vers les identités réactionnelles.

Il y a de l'autre côté, les identités dites « réactionnelles » qui sont les suivantes : la stratégie de l'identité « défense », la stratégie de l'identité « polémique » et la stratégie de l'identité « de principe » (Amin, 2012).

Selon la stratégie de l'identité « défense », les individus qui utilisent cette stratégie, se rendent compte de l'identité qui leur est attribuée par les favorisés et utilisent cette identité comme un bouclier pour se défendre.

Selon la stratégie de l'identité « polémique », l'individu se protège des individus qui dévalorisent son identité et se « sur-affirme », parfois agressivement.

Selon la stratégie de l'identité « de principe » (Amin, 2012), des individus se solidarisent avec leur groupe ethnique, mais en rejettent presque l'entièreté des valeurs et adoptent la culture du groupe dominant.

3) Les atteintes à l'unité de sens

Un individu, dans la construction et le maintien de son identité, a besoin de cohérence entre ce qu'on appelle la fonction ontologique et la fonction pragmatique. La première est liée à l'enculturation de cet individu dans une culture différente, et la deuxième est relative à un besoin de s'adapter à son environnement et aux

représentations et valeurs qui y sont liées. Normalement, cette cohérence est assurée par la culture et si un individu est confronté à des cultures significativement différentes, l'équilibre devient plus fragile. Les individus exposés à cela sont alors à la recherche de plus de cohérence, cependant deux niveaux différents de cohérence ont été observés : la « cohérence simple » et la « cohérence complexe ».

Le premier niveau est celui de la « cohérence simple ». Les individus résolvent le problème d'équilibre en faisant disparaître un des termes de l'équation. Les stratégies qui découlent de la cohérence simple sont la survalorisation de la préoccupation ontologique, la survalorisation de la fonction pragmatique et la survalorisation de la fonction pragmatique avec un minimum ontologique.

Selon la survalorisation de la préoccupation ontologique, on observe, dans certains cas « limites », la suppression totale d'un système et l'investissement complet de l'individu dans l'autre (qui est souvent le système originel). L'exemple mis en avant par Camilleri (1990) est celui des fondamentalistes. Le déséquilibre « n'existe plus » pour les individus qui font ce choix. En effet, de par la suppression d'un système, ils évitent la contradiction.

Selon la survalorisation de la fonction pragmatique, les individus qui la mettent en place placent l'adaptation à l'environnement au premier plan. Ceux-ci seraient indifférents à un possible investissement dans une unité de sens. Camilleri (1990) met en avant le fait que ce genre de comportement est très difficile à observer, mais qu'il est possible de rencontrer des comportements s'en approchant.

Selon la survalorisation de la fonction pragmatique avec un minimum ontologique, les individus qui y ont recours passent d'un système à un autre, en fonction des situations qui se présentent à eux, sans en choisir un « définitif » en particulier. Camilleri (1990) appelle cela « l'alternance conjoncturelle des codes ». Cette alternance reste dans la cohérence simple, car elle permet aux individus à ne pas avoir affaire avec des contraires en choisissant l'un ou l'autre.

Le deuxième et dernier niveau est celui de la « cohérence complexe ». Les individus prennent en compte tous les éléments qui s'opposent et essaient de faire en sorte d'assurer une impression de « non-contradiction » parmi ceux-ci. Les stratégies qui découlent de la cohérence complexe sont les liaisons indifférentes à la logique rationnelle et les efforts de liaisons par la logique rationnelle.

Selon les liaisons indifférentes à la logique rationnelle, afin d'éliminer la contradiction, les individus résolvent le conflit *pour eux-mêmes* et non pas *en eux-mêmes*. Un exemple donné par Camilleri (1990) est le « *principe de maximisation des avantages* » (p.101). L'individu choisit dans les deux systèmes ce qui est le plus avantageux pour lui en laissant de côté ce qui ne l'est pas. Quand bien même ces éléments seraient incompatibles, cela ne les arrêterait pas.

Selon les efforts de liaisons par la logique rationnelle, les individus qui souhaitent intégrer de nouveaux éléments dans « l'ancien » avancent des arguments de raison qui s'imposeraient à eux comme à autrui. Quelques modalités de cette stratégie ont été observées par Camilleri (1990) comme la réappropriation (l'individu s'investit dans des représentations, anciennes et nouvelles, en affirmant que celles-ci étaient d'ores et déjà présentes), la dissociation (l'individu adhère à des représentations dans son ancien et de son nouveau registre, tout en faisant la différence en fonction de l'objet des représentations), l'articulation organique des contraires (l'individu aplanit la coexistence des deux registres, ancien et nouveau, tout en adaptant des conduites modernes à leur ancien modèle) et la valorisation de l'esprit aux dépens de la lettre (mobilisation d'anciennes déterminations institutionnelles, qui sont récupérées comme de nouvelles valeurs et attitudes plus « libres », ce sont en quelque sorte des compromis).

2.1.4. Les stratégies d'acculturation de Berry

Les différents auteurs qui abordent les stratégies d'acculturation de Berry, dont Berry lui-même, utilisent la même définition pour caractériser le phénomène d'acculturation (Amin, 2005, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Celle-ci est la suivante :

« Acculturation comprehends those phenomena which result when groups of individuals having different cultures come into continuous first-hand contact, with subsequent changes in the original culture patterns of either or both groups. » (Redfield et al., 1936).

Le concept d'acculturation, en d'autres mots, est un processus mutuel qui peut apporter des changements dans un groupe ou dans les deux groupes en contact (Berry, 2008). Des stratégies d'acculturation sont mises en avant par Berry (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Celles-ci font référence aux différentes façons

qu'ont les groupes et les individus de chercher à s'acculturer (Berry, 2008). Selon Amin (2005), l'acculturation correspond à la dimension sociale de l'intégration. Les changements sont (en principe) mutuels. Cependant, il existe un groupe dit « dominant » (influence culturelle plus forte) et un groupe dit « dominé » (groupe souvent composé de migrants et de leurs descendants) (Amin, 2012 ; Berry, 2008).

Pour s'adapter à la société dans laquelle il vit, l'individu a recours à des stratégies d'acculturation. Ces stratégies se situent sur deux niveaux. Premièrement, le niveau comportemental qui est relatif au souhait des individus de maintenir leur héritage culturel et leur identité, autrement dit qui est relatif aux changements de comportements individuels et de conduites sociales dans la société (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Deuxièmement, le niveau attitudinal qui est relatif au souhait des individus d'avoir des contacts avec les personnes qui ne sont pas dans leur groupe, mais qui participent avec eux à la vie de la société ou encore qui est relatif au positionnement de l'individu entre les deux cultures en contact (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

Le positionnement des individus par rapport à ces deux niveaux mène aux quatre stratégies d'acculturation qui sont l'intégration, l'assimilation, la séparation ou ségrégation (Amin, 2012) et la marginalisation (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

Tout d'abord, l'intégration a lieu lorsque l'individu fait le choix de maintenir son héritage culturel ainsi que son identité et qu'il choisit également d'avoir une relation avec la société d'accueil et de participer à celle-ci de manière plus large (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

Ensuite, l'assimilation est déterminée par le choix de l'individu de ne pas maintenir son héritage culturel ainsi que son identité et de participer et d'avoir une relation avec la société d'accueil (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Parfois, l'individu va jusqu'à adopter les normes et valeurs de celle-ci (Sam & Berry, 2010).

Par après, la séparation se déroule lorsque l'individu souhaite maintenir sa culture, son identité en évitant au possible d'avoir une relation avec la société d'accueil (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Pour cette troisième stratégie, une

certaine nuance est apportée par Amin (2012), car il distingue la séparation qui est un choix et la ségrégation qui est imposée.

Enfin, la marginalisation est la stratégie selon laquelle l'individu ne maintient pas son héritage culturel et son identité, souvent cela est dû à des raisons de perte culturelle forcée, et n'a pas ou peu d'intérêt dans des relations avec les autres, souvent pour des raisons d'exclusion ou de discrimination (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

2.2. Comparaison des modèles

Ces modèles sont différents, mais tendent tous vers une compréhension des stratégies identitaires mises en place lors de crises identitaires. Afin de déterminer le modèle le plus adéquat pour cette recherche, plusieurs éléments ont été pris en compte comme l'intérêt du modèle en lui-même et la possibilité de les mettre en œuvre avec les ressources disponibles pour la recherche.

D'abord, les différents modèles repris ci-dessus abordent le même sujet en apportant une réponse à chaque fois différente. Les théories de Malewska-Peyre (1990) et De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002) sont des stratégies dirigées vers la défense. Les trois catégories proposées par De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002) sont défensives et n'abordent aucunement l'assimilation des valeurs de la société d'accueil. Dans le modèle de Malewska-Peyre (1990), des éléments similaires à ceux de la théorie de Camilleri sont présents. Cependant cette théorie n'est pas aussi complète. Dans son article, Gutnik (2002) met en évidence le fait que ces deux théories permettent d'analyser et de décrire les échanges qu'ont les personnes avec leur environnement, eux-mêmes et les autres. Le modèle de Camilleri (1990) est quant à lui très complet et aborde non seulement les stratégies de défense, mais également les stratégies d'assimilation que les individus peuvent employer lors de leur intégration à la société d'accueil. Le modèle de Berry (2008) aborde, comme celui de Camilleri (1990), des stratégies de défense comme des stratégies d'assimilation.

Comme les modèles proposés par Malewska-Peyre (1990), De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002) et Camilleri (1990) ont été émis il y a plus de trente ans, cela les rend moins pertinents pour cette recherche. Le modèle de Berry (2008) date lui de 1997 et est donc le modèle le plus récent. Parmi ces quatre modèles, deux sont encore actuellement souvent cités dans des travaux. C'est le cas de la typologie, des stratégies identitaires, proposée par Camilleri (1990). Elle est encore utilisée actuellement par d'autres chercheurs traitant le sujet comme Temple (2005), Amin (2005 ; 2012) et Soto, Denoux et Costa-Fernandez (2021). C'est également le cas du Modèle de Berry (2008) qui est cité notamment par Amin (2005, 2012), Sam et Berry (2010) ainsi que par Wagner-Guillermou et al. (2013).

Puis, les modèles de Camilleri (1990) et de Berry (2008) apparaissent comme les plus pertinents, car ils sont plus nuancés que les modèles proposés par Malewska-Peyre (1990) et De Gaulejac (cité dans Gutnik, 2002). Ils abordent également plus

d'éléments de défense et d'assimilation, comme explicité précédemment. Cependant, le modèle de Camilleri est bien plus étoffé et possède bien plus de catégories qu'il sera impossible d'étudier complètement avec le contexte de recherche de ce travail. Le modèle de Berry (2008) sur les stratégies d'acculturation, au contraire, n'est composé que de quatre catégories.

Le modèle des stratégies d'acculturation de Berry (2008) sera finalement retenu pour cette recherche, car outre le fait qu'il soit le plus récent, il possède à la fois un niveau de complexité accessible, tout en proposant des stratégies identitaires de défense et d'attaque.

Chapitre 3 : Question de recherche

Dans la troisième partie de ce travail, je commencerai par revenir brièvement sur le cadre théorique. Ensuite, j'aborderai sur la question de départ et formulerai la question de recherche élaborée. Enfin, j'aborderai le cas des éventuelles hypothèses liées à la recherche.

Tout d'abord, le cadre théorique de cette recherche est divisé en deux grands chapitres. Le premier chapitre traite de l'immigration et de l'intégration au sein de l'UE et en Belgique, notamment en Belgique francophone. Le statut particulier des migrants humanitaires, et donc des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que le cas des femmes migrantes y est également abordé. Toujours dans la première partie, les caractéristiques liées à l'insertion socio-professionnelles des demandeurs d'asile et des réfugiés sont explicitées, tout comme les différentes carrières d'insertion qu'ils peuvent mener. Le deuxième chapitre aborde le thème des stratégies identitaires. Dans cette partie, plusieurs modèles sont mis en lumière et l'un d'eux, le modèle des stratégies d'acculturation de Berry (2008), a été retenu pour la suite. Ce rappel des points abordés précédemment est important afin de comprendre le raisonnement qui a mené à l'élaboration de la question de recherche.

Par après, je vais revenir sur la question de départ et formuler la question de recherche qui en découle. Pour rappel, la question de départ est la suivante :

« Quelles sont les stratégies identitaires mises en place par des adultes réfugiés dans leur intégration au monde du travail en Belgique ? ».

De là, j'ai réalisé des lectures et construit un cadre théorique, résumé brièvement ci-dessus. Lors de la rédaction de ce dernier, plusieurs points ont attiré mon attention. Premièrement, en Belgique, l'accueil et l'intégration se font différemment en fonction des régions et des communautés linguistiques. En effet, la Flandre et la partie néerlandophone de Bruxelles se distinguent de la partie francophone de Bruxelles et de la Wallonie pour ce qui est de l'accueil et l'intégration de demandeurs d'asile (Adam & Martiniello, 2013). Deuxièmement, les lectures m'ont permis de constater que les femmes migrantes rencontrent plus d'obstacle que les hommes migrants. Troisièmement, les recherches sur les types de carrières d'insertion ont un échantillon composé de demandeurs d'asile et de réfugiés. Quatrièmement, le faible taux d'emploi des femmes demandeuses d'asile ou réfugiées est souvent abordé sans que la question

de leur intégration socio-professionnelle soit étudiée plus en profondeur. Ces points m'ont permis d'affiner la question de départ et d'arriver à la question de recherche suivante :

**« Quelles sont les stratégies identitaires mises en place par les femmes
demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle en
Belgique francophone ? »**

Cette question traite d'un sujet très important, encore plus actuellement avec la guerre en Ukraine, qui est l'immigration humanitaire. Elle traite également d'une question peu abordée dans la littérature, l'intégration socio-professionnelle des femmes demandeuses d'asile et réfugiées. Elle rencontre également mes objectifs en tant que chercheuse et praticienne. En effet, une meilleure compréhension des stratégies mises en place par ces femmes pour leur intégration socio-professionnelle permettra peut-être dans le futur un meilleur accompagnement de celles-ci.

Finalement, cette recherche est qualitative. Cela signifie qu'elle a une visée compréhensive (Dumez, 2011). Elle cherche à comprendre les pensées, les actes et les paroles des individus dans une situation ou un contexte particulier (Dumez, 2011). Dans ce contexte, les hypothèses sont générées, construites à partir de l'observation (Anadon & Guillemette, 2007 ; März, 2020 ; Quivy & Van Campenhoudt, 2006). Par conséquent, je n'émettrai pas encore d'hypothèse. Cependant, des questionnements liés à la question de recherche ont émergé. L'intégration socio-professionnelle en emploi des demandeuses d'asile et réfugiées est-elle possible ? Le fait d'avoir le statut de réfugié aide-t-il les femmes dans leur carrière professionnelle ? Les facteurs individuels ont-ils un impact élevé dans l'intégration socio-professionnelle de ces femmes ? Les stratégies identitaires mises en place influent-elles sur l'intégration socio-professionnelle ?

Chapitre 4 : Méthodologie

Dans cette partie, la méthodologie suivie pour cette recherche sera explicitée. Pour commencer, l'approche générale de celle-ci sera brièvement abordée. Ensuite, l'outil choisi sera détaillé et justifié. Par après, l'échantillon sera précisé. Puis, la procédure sera expliquée en profondeur. Enfin, le guide d'entretien sera présenté.

Pour commencer, il est important de rappeler le caractère qualitatif de cette recherche. L'étude est réalisée à partir du point de vue de l'acteur qui est considéré dans sa complexité et l'objectif de celle-ci est de comprendre, de donner sens à un phénomène et non pas de généraliser (März, 2020 ; Savoie-Zajc, 2007). Dans ce cas précis, l'étude cherche à comprendre l'influence des stratégies identitaires mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle.

Ensuite, l'outil sélectionné pour réaliser cette recherche est l'entretien semi-directif. En effet, celui-ci convient particulièrement à tous les récits de vies, à toutes les trajectoires de vie dans leurs dimensions sociales et individuelles (Quivy & Van Campenhout, 2006). En outre, les entretiens semi-directifs permettent au chercheur de mieux appréhender le contexte dans lequel se trouvent les personnes interrogées, ils permettent également une certaine liberté de parole aux individus enquêtés et s'adaptent à eux (Quiroga, 2013). Ces caractéristiques correspondent à l'objectif de cette recherche pour comprendre les femmes demandeuses d'asile et réfugiées de leur point de vue et le contexte dans lequel elles vivent.

Par après, la recherche porte sur les stratégies identitaires mises en place dans leur intégration socio-professionnelle en Belgique francophone. En prenant en compte ces critères, le champ d'analyse et l'échantillon ont été sélectionnés. Pour commencer, le champ d'analyse est la Belgique francophone, c'est-à-dire la Région wallonne ainsi que la Région de Bruxelles-Capitale dans sa partie francophone. Pour la recherche, il était important d'avoir des enquêtées et des personnes-ressources (Bigo et al., 2013) francophones ou anglophones ainsi que des lieux d'entretiens proches pour pouvoir réaliser l'enquête. Par la suite, l'échantillon de cette recherche est composé de huit femmes, demandeuses d'asile et réfugiées, âgées de 23 et 49 ans. C'est un échantillon qui n'est pas représentatif de la population, mais qui permet d'étudier les caractéristiques représentatives de la population (Quivy & Van Campenhout, 2006).

Parmi ces femmes, deux habitent en dehors des centres d'accueil, l'une à Bruxelles et l'autre en Wallonie, et six d'entre elles résident au sein du centre d'accueil Fedasil de Mouscron. Dans le groupe se trouvent une femme réfugiée et sept demandeuses d'asile. L'échantillon a été formé suite à des contacts via les réseaux sociaux et via des personnes-ressources (Bigo et al., 2013) travaillant pour Fedasil.

Ensuite, les entretiens ont été réalisés de deux manières différentes. La majorité des entretiens ont été menés en présentiel au mois de juin 2022. L'un d'entre eux s'est déroulé au domicile de l'enquêtée et six autres au sein du centre d'accueil Fedasil de Mouscron. Le huitième entretien a été réalisé en vidéo-conférence avec l'outil Zoom. Le déroulement de l'entretien en ligne n'a pas beaucoup différé des entretiens en présentiel. Une recherche a mis en avant de nombreux aspects positifs quant aux entretiens en vidéo-conférence, par exemple la ponctualité, la liberté du créneau horaire, le confort, etc. (Soyer & Tanda, 2016). Ils ont également mis en évidence le fait qu'il n'y avait pas de différence notable au niveau la qualité de la collecte des données (ibidem). Pour certains entretiens, une personne-ressource était présente, que ce soit pour aider à la compréhension, traduire ou bien encore pour rassurer les femmes interrogées (Bigo et al., 2013).

Finalement, un guide d'entretien en français (voir annexe A), également traduit en anglais (voir annexe B), a été élaboré pour cette recherche. Celui-ci permet de donner une structure à l'entretien ainsi qu'une organisation qui s'articule autour de dimensions centrales de la recherche (März, 2020). Cependant, il reste souple et permet de guider les enquêtées dans leur réflexion (Quivy & Van Campenhoudt, 2006). Le guide d'entretien est composé de huit questions principales, chacune divisée en sous-questions plus simples afin que les enquêtées puissent y répondre même en ne maîtrisant pas bien le français (ou l'anglais). Les questions ont été construites en se basant sur les différents éléments mis en avant dans le cadre théorique, chaque question étant liée à un concept précis (voir annexe C). Pour la suite, une grille d'analyse (voir annexe D) a été construite pour l'étape suivante, c'est-à-dire pour le traitement des données et plus particulièrement pour le codage des données (März, 2020). Cette grille est composée de catégories et sous-catégories qui sont les codes. Pour chacun, une définition et une abréviation sont proposées pour plus de facilité (März, 2020).

Chapitre 5 : Traitement des données

Dans cette partie, une première analyse verticale sera faite afin de comprendre la logique interne de chacun des entretiens (März, 2020). Ensuite, une analyse horizontale sera effectuée. Celle-ci permettra de mettre en lumière les convergences et divergences dans les différentes catégories analysées, cette fois dans tous les entretiens (März, 2020). Enfin, les résultats seront interprétés et une prise de recul sera réalisée.

5.1. Analyses verticales

Dans un premier temps, chaque entretien sera analysé de manière verticale afin de pouvoir comprendre leur logique interne (März, 2020).

5.1.1. Premier entretien (Laura)

Laura – nom d'emprunt – a accepté de répondre à cette enquête avec l'aide de son mari. Celui-ci a répondu à une annonce postée sur les réseaux sociaux. L'entretien s'est déroulé en anglais au début du mois de juin dans l'appartement de Laura. Son mari a joué le rôle de personne-ressource (Bigo et al., 2013) pour les contacts ainsi que pour l'aider, si besoin, pour la compréhension de l'anglais. Il se trouvait dans la pièce voisine lors de l'entretien. Laura est une femme demandeuse d'asile de 34 ans, mariée et avec quatre enfants. Elle a fui la guerre en Palestine et immigré en Suède il y a 10 ans, avec ses enfants et son mari. Ils ont ensuite pris la décision de se rendre en Belgique il y a quatre mois sur les conseils d'amis pour un meilleur futur.

« But I am before I live for the Sweden ten years. » (l.31)

Laura est actuellement sans occupation professionnelle. Elle reste à la maison et s'occupe de ses enfants. Elle reçoit des aides de la part de l'État belge pour les dépenses de base comme pour la nourriture, l'éducation des enfants et leur logement. Elle ne parle pas encore le français. Pour cela, elle est inscrite à des cours de français qui démarreront au mois de septembre.

« Yes, they helped for me for the house and for the doctor. If you need doctor appointment and for the school for the children and for the money for the eat, every week. » (l.55-57)

Laura note des différences entre sa vie en Palestine, en Suède et en Belgique. L'un des éléments centraux qu'elle met en avant est sa famille, et surtout ses enfants. Elle semble avoir beaucoup d'espoirs pour leur avenir en Belgique. Lors de l'entretien,

Laura met en évidence des libertés qu'elle possède maintenant, en tant que femme, en Belgique comme le fait de pouvoir prendre rendez-vous sans son mari, se promener seule ou encore de pouvoir avoir un travail. Ces libertés n'étaient pas acquises pour elle en Palestine, notamment parce qu'elle est une femme.

« Yes, yes, yes. Because do you know it's no school for me, women. For the husband and for the children, but for me it's the women it's not easy in Palestina : work or job or something like that. Here it's easy, here it's free. I can go, I can job, I can talk. » (l.70-72)

Laura pointe également des différences entre la Belgique et la Suède, où elle a rencontré des difficultés avec les autochtones.

« Yes, yes, yes. Because I see here and I see for the Sweden, it's very difficult, not the same. For the Sweden, they don't like coming in new people. They [elle réfléchit] ... What's for English? I think here [elle prend son téléphone pour traduire le mot qu'elle cherche]. Ok, here : [elle montre son téléphone où il est écrit le mot "raciste"]. » (l.163-166)

De sa vie en Palestine, Laura conserve quelques traditions, principalement religieuses, comme sa langue maternelle, le port du voile (le « hijab »), le Ramadan, etc. Elle met en avant le fait qu'elle a gardé peu de traditions en venant en Belgique.

« Sometimes for the eat, sometimes for the talking, sometimes something it's not good, it's good. Like that yeah, and [em] do you know I'm Muslim I can't just for the [passage non compréhensible], the hijab, the same Ramadan. Some things like that. » (l.116-118)

En ce qui concerne son intégration dans la société belge, Laura met en lumière la barrière de la langue. Elle voit beaucoup de monde, mais ressent des difficultés, car elle n'est pas capable de leur parler, en français ou en anglais. Elle pense que sa relation avec la communauté belge viendra plus tard, lorsqu'elle parlera français et qu'elle aura reçu une réponse pour sa demande d'asile.

« Yeah. I think I need more the time [...] and I can talk in French. It's very easier for another because they not English. » (l.136-137)

Lors de l'entretien, Laura parle de la guerre qu'elle a fuie en Palestine et de sa vie là-bas. Elle évoque notamment l'arrêt de ses études, à 18 ans, après qu'elle se soit

mariée et qu'elle soit tombée enceinte. Elle parle aussi du fait qu'elle n'avait rien comme occupation professionnelle.

« Nothing because I am forced, I am going to school and finishes school. I need go to [...] and to another school but I'm marriage and marriage I'm pregnant so it's very difficult for me just to school. » (l.11-13)

Pour le futur, Laura exprime le souhait de continuer ses études et de travailler si elle reçoit une réponse positive pour sa demande d'asile.

« To dream that I will continue my studies. » (l.195-196)

« Here it's easy, here it's free. I can go, I can job, I can talk. » (l.72)

5.1.2. Second entretien (Sarah)

Sarah – nom d'emprunt – a accepté de répondre à cette enquête à la suite d'un message de ma part diffusé sur les réseaux sociaux. L'entretien s'est déroulé en français au début du mois de juin. La rencontre a été réalisée par vidéo-conférence. C'est une demandeuse d'asile de 28 ans, mariée et avec deux enfants. Elle a fui le Liban avec sa famille. Ils ont habité quelques années dans le centre d'accueil Fedasil situé à Mechelen avant de décider d'emménager dans un appartement à Bruxelles. Sarah attend une réponse à sa demande d'asile, déposée en août 2019.

Sarah est pour l'instant sans occupation professionnelle. Elle attend d'obtenir un permis de travail spécifique aux professions médicales. Elle perçoit des aides de la part de l'État belge, pour sa famille et elle, par exemple des chèques-repas et de l'aide médicale. Elle a pris la décision de quitter le centre Fedasil pour avoir son foyer. Sarah et son mari sont alors responsables de tous les frais liés à leur habitation. Avant cela, lorsqu'ils logeaient au centre Fedasil de Mechelen, ils percevaient une aide financière chaque semaine et avaient accès à de la nourriture.

« On a choisi de sortir du centre d'accueil et maintenant on est responsable de payer le loyer, l'électricité et tout. Et ils nous donnent comme une famille de quatre personnes, 400 euros chaque deux semaines mais sur une carte [...] chèques-repas. [...] On peut acheter des aliments et tout. Et on a droit aussi à l'aide médicale toujours même si on n'est pas dans le centre d'accueil. » (l.64-69)

Sarah se sent intégrée en Belgique grâce notamment aux informations qu'elle a reçues sur le pays et également grâce aux cours de néerlandais qu'elle a suivis.

« [...] le fait d'apprendre la langue au plus possible que je peux et de savoir en plus des lois de la Belgique et de mode de vie, je me sens que je me suis maintenant... Je peux dire que je suis intégrée. » (l.186-189)

Cependant, malgré les différences et changements que Sarah perçoit entre sa vie au Liban et sa vie en Belgique, elle a gardé ses principes et valeurs, bien qu'elle se dise également plus ouverte et responsable depuis son arrivée en Belgique.

« [Em] Les grands principes, oui je les garder... Je les ai gardés mais y a plusieurs choses qui ont changé. Je suis devenue plus ouverte au niveau avis. » (l.193-194)

De sa vie passée, Sarah conserve quelques traditions et habitudes. Avec sa famille ou d'autres personnes par exemple, elle continue à parler sa langue maternelle, l'arabe ainsi que le français avec sa fille. Elle a également conservé ses traditions religieuses comme le Ramadan et la prière quotidienne. En ce qui concerne ses contacts, Sarah connaît peu de Libanais, car elle en a peu croisé depuis son arrivée.

« On fait toujours Ramadan [...]. Et il y a aussi la prière quotidienne. Toujours le même. C'est la même chose dans la maison. » (l.125-127)

Sarah participe également à la vie de la communauté belge via une association de protection de la nature avec laquelle elle participe et aide lors d'événements. Elle aborde également les soucis posés par la langue néerlandaise qu'elle ne maîtrise pas encore totalement. Cependant, Sarah met en avant la gentillesse des personnes qu'elle a rencontrées ainsi que les efforts qu'ils fournissaient pour pouvoir communiquer avec elle.

« [...] j'ai commencé à être bénévole volontaire à une organisation [...] » (l.161-162)

« C'était des très gentilles personnes même quand je pouvais pas parler bien le flamand. On se contactait en anglais s'il ne parle pas le français. Et ils étaient très ouverts [...] » (l.174-176)

Lors de l'entretien, Sarah parle des études qu'elle a réalisées au Liban. Elle est ainsi diplômée d'un bachelier en nutrition. À la suite de ses études, Sarah a travaillé

plusieurs années dans une clinique libanaise. Depuis son arrivée ici, elle n'a pas encore travaillé.

« Oui [em], j'avais fini comme je vous ai dit mon diplôme à l'université depuis 2015 et j'ai travaillé quelques années dans ma clinique au Liban. Après, j'étais obligée de quitter et depuis que je suis arrivée en Belgique j'ai pas encore travaillé. » (l.21-23)

En effet, elle se trouve dans l'attente d'un permis de travail nécessaire pour les professions médicales, mais a déjà obtenu l'équivalence de son diplôme d'études supérieures.

« Pour le moment [em], je suis en train de faire le [...] permis de travail comme profession médicale. [...] Alors, je vais le faire maintenant et après je vais chercher un travail. » (l.30-35)

5.1.3. Troisième entretien (Emma)

Emma – nom d'emprunt – a accepté de répondre à cet entretien au sein du centre d'accueil Fedasil de Mouscron. Emma ne parle qu'espagnol. Nous avons communiqué grâce à une application de traduction où j'écrivais mes questions et Emma écrivait ses réponses. C'est une jeune femme de 23 ans qui vient du Salvador. Elle est venue seule en Belgique et est arrivée au début du mois de mai de cette année, il y a un petit peu plus d'un mois.

Emma est pour l'instant sans occupation professionnelle. Elle a postulé pour le travail communautaire² dans le centre d'accueil où elle réside, notamment pour travailler en blanchisserie ou pour faire le ménage. Elle suit également des cours de français deux fois par semaine. Pour ce qui est du reste, Emma doit se reposer sur le centre d'accueil qui l'aide en lui donnant de l'argent et des affaires comme des vêtements. Elle reçoit également de l'aide médicale et pour la traduction.

« Je prends des cours de français les lundis et vendredis de 9h30 à 11h et je m'inscris pour travailler en blanchisserie ou en ménage. » (l.24-25)

² Le travail communautaire est proposé aux résidents du centre d'accueil Fedasil à partir de 15 ans. Les tâches proposées touchent à tout ce qui est fonctionnement et vie du centre (ménage, aide aux différents services, etc.). C'est un travail rémunéré 1,9€ de l'heure et qui est limité à 70 heures de travail par mois par personne. Les résidents du centre n'ont pas besoin d'avoir leur carte orange pour postuler.

« Quand je suis allée chez le médecin, il y avait une personne qui traduisait pour moi. » (l.28-29)

« Tous les mercredis, ils déposent huit euros ici. Ils nous donnent des vêtements et de la nourriture et des choses personnelles comme du savon de bain. » (l.31-32)

Emma se sent bien en Belgique. Elle observe des différences notamment pour la nourriture, la langue et par rapport aux violences dont elle était témoin dans son pays. Elle met également en avant le fait qu'elle puisse faire plus de choses ici qu'au Salvador.

« Je pense que je peux faire plus de choses ici que chez moi à cause de la violence dans mon pays. » (l.44-45)

De son ancienne vie, Emma n'évoque rien à part sa langue maternelle, l'espagnol, qu'elle continue de parler. Elle a également rencontré quelques Salvadoriens dans le centre. Elle n'est pas vraiment en contact avec eux, car ceux-ci restent entre eux, en famille.

Depuis son arrivée au centre, Emma n'a rencontré que des personnes gentilles. Cependant, elle ne connaît personne en dehors du centre. Emma souhaite s'intégrer en Belgique, d'autant plus qu'elle pense avoir plus de possibilités en Belgique, pour sa vie future.

« Je n'ai pas d'amis en Belgique et je suis venue seule. Je ne connais personne. » (l.52)

« Oui je pense qu'il y a plus de possibilités d'avancer en Belgique. » (l.61)

Lors de l'entretien, Emma parle des menaces graves dont elle était victime. C'est pour cela qu'elle a fui son pays. Au Salvador, elle a terminé un baccalauréat en comptabilité et a travaillé chez un opticien en tant que directrice des ventes et optométriste. Cependant, ses diplômes ne sont pas reconnus en Belgique. Emma n'a pas encore de travail, car cela fait tout juste un mois et six jours qu'elle se trouve ici. Cependant, elle a postulé pour travailler dans le centre et se forme déjà au français.

5.1.4. Quatrième entretien (Ana)

Ana – nom d'emprunt – a accepté de répondre à cette enquête par l'intermédiaire d'une personne travaillant au sein du centre Fedasil de Mouscron,

celle-ci faisant office de personne-ressource. L'entretien s'est déroulé en français. Ana est une demandeuse d'asile de 34 ans qui a trois filles de 14 ans, 10 ans et 18 mois. Le père de sa troisième fille est en Belgique avec elle.

Ana travaille dans le centre Fedasil de Mouscron, où elle réside. Elle s'occupe de la restauration et du nettoyage. Elle ne travaille pas à l'extérieur de celui-ci, car elle s'occupe de ses trois filles et elle n'ose pas les laisser seules, parce que les personnes qu'elle côtoie dans le centre ne sont pas toujours respectueuses.

« [Euh] Restaurant, pour nettoyer, pour distribution de manger. Parce que moi non travailler à l'extérieur parce que moi regarder à mon les enfants parce qu'ici beaucoup de personnes pas de respect. » (l.41-43)

« [...] moi no travailler à l'extérieur pour regarder à moi les enfants parce que ici beaucoup de personnes, beaucoup de personnes les drogues, les cigarettes, l'alcool. » (l.77-79)

En plus de son travail, elle perçoit des aides chaque semaine sous forme d'argent ou de services (par exemple, médicaux). Elle souligne cependant que tout n'est pas pris en compte.

« No seulement que Fedasil donner tous les semaines et c'est Fedasil donner 26 euros par semaine. » (l.71-72)

En plus de son travail, Ana suit des cours dans une école proche du centre d'asile.

« Oui, longtemps moi go peut-être deux semaines ou un mois à Artem, à l'école Artem. » (l.55-56)

Ana ressent la différence entre sa vie au Salvador et sa vie en Belgique. Avec les résidents du centre, elle ne se sent pas en confiance et ne s'exprime pas comme elle le voudrait.

« Maintenant moi no poy parler la personne parce que moi pas de confiance » (l.204-205)

Avec les résidents belges qui habitent aux alentours du centre, elle ressent de la part de certains du racisme, mais explique cela par la conduite irrespectueuse de quelques résidents.

« C'est normal parce que ici par exemple beaucoup de personnes ici qu'ils vont voler quelque chose. Et comme ici c'est un centre, la personne penser que tout le monde fait la même chose et c'est pas normal. Beaucoup personnes ici pas de respect. C'est ça que ici beaucoup racisme. » (l.139-142)

Cependant, elle se sent bien avec les Belges qu'elle croise au centre et a une personne de confiance à qui elle se confie au sein du personnel. Pour le reste, elle ne sort de sa chambre que pour travailler dans le restaurant du centre, déposer ses filles à l'école et à la crèche ou encore les emmener au parc.

« Moi seulement parler ici à madame que moi confiance avec elle. Elle s'appelle Virginie et elle de la logistique madame bona personne. » (l.209-210)

De sa vie d'avant, Ana ne conserve pas de tradition ou d'habitude particulière si ce n'est qu'elle continue de parler l'espagnol. Elle ne pense pas non plus avoir pris de nouvelles habitudes en arrivant en Belgique. Elle et sa famille s'habituent à la vie en Belgique avec une routine qui s'installe.

« Avant que moi vienne c'était la différence moi beaucoup triste, les enfants tristes. Ils les pleurent parce qu'ici no la maison, les traditions. Maintenant, ça va aller parce que les enfants vont nouveau à l'école. Il y a... C'est normal. » (l.148-150)

Ana aborde également la barrière de la langue. Elle ne parlait pas le français en arrivant et a appris petit à petit en écoutant les autres parler.

« Moi connaît un peu le français parce que moi écouter à tout le monde ici. » (l.59-60)

Lors de l'entretien, Ana explique qu'elle est arrivée en septembre 2019 en Belgique. Depuis, elle est passée par le Petit Château pour ensuite arriver au centre Fedasil de Mouscron. Elle explique qu'elle ne parlait ni le français, ni l'anglais. De sa famille, à part ses filles, elle n'a que sa sœur qui réside en Espagne. Depuis son arrivée, elle a également donné naissance à sa troisième fille.

« Si moi viens ici, moi no parler l'anglais. » (l.108)

Lors de l'entretien, elle explique qu'elle est allée à l'école jusqu'à 18 ans. Ensuite, elle a travaillé dans le domaine de la cuisine en étant sa propre cheffe. Pour

le futur, elle exprime son envie de se former et de travailler à l'extérieur du centre. Elle ne peut pas se le permettre actuellement, car elle doit s'occuper de ses filles.

« De 18 ans, j'ai fini l'école. » (l.33)

« [Euh] Les cuisines. » (l.39)

« Oui, après si tout ça va bien. Si les papiers bien, si tout ça va bien, moi fait les formations pour les cuisines, ma fille à la crèche et les enfants à l'école. Après, moi faire formation, moi go l'école et après si tout ça va bien, travailler. » (l.175-177)

5.1.5. Cinquième entretien (Isabelle)

Isabelle – nom d'emprunt – est une femme de 38 ans qui a le statut de réfugiée. Elle réside actuellement dans le centre Fedasil de Mouscron, dans lequel nous avons réalisé l'entretien. Elle a trois enfants dont deux se trouvent encore en Côte d'Ivoire. Le plus jeune de ses trois enfants est né alors qu'elle était déjà en Belgique. Isabelle a accepté de participer grâce à une personne travaillant dans le centre.

Actuellement, Isabelle travaille au sein du centre en réalise du travail communautaire. En plus de cela, elle suit des cours intitulés « Lire et écrire » pour apprendre la lecture et l'écriture. Pour ce qui est du reste, tout est pris en charge par le centre d'accueil.

« Je fais le ménage, le nettoyage du centre. Dans les couloirs, les douches, ... » (l.36)

« Le centre prend tout en charge. » (l.56)

Isabelle raconte qu'elle voit une différence avec sa vie d'avant, notamment dans le comportement de personnes en Belgique.

« J'étais... chez moi au pays, j'étais comme une quelqu'un qui était vendu. J'étais considéré pas droit à la parole. [...] Je faisais tout, on me battait à chaque fois. Mais depuis je suis là, j'ai vu... [...] Quand je suis malade, on prend soin de moi. Et je suis vraiment heureuse d'être ici. » (l.83-89)

Isabelle explique qu'elle a gardé ses valeurs et principes, mais qu'elle n'a pas gardé de traditions, car elle-même ne pouvait participer aux événements dans son pays. Elle note également que c'est ici qu'elle a commencé à aller à l'église.

« C'est... Ici j'ai commencé à aller à l'église, c'est tout. Mais au pays, je n'avais pas droit à la fête comme les autres. » (l.95-96)

En ce qui concerne son intégration dans la société belge, en dehors du personnel du centre et du personnel de la crèche dans laquelle se rend son fils, Isabelle a peu de contacts avec la population belge. Elle exprime son envie de s'impliquer lorsque c'est possible dans la vie de la communauté.

« Souvent quand y a le temps, avec Léa on fait des petites activités ici. Quand y a le temps [...] » (l.137-138)

Lors de l'entretien, Isabelle explique avoir fui les mauvais traitements qu'elle subissait en Côte d'Ivoire. Là-bas, elle n'a jamais été à l'école et elle y travaillait comme une esclave. Elle travaillait chez des personnes, s'occupait de la cuisine, du ménage, etc.

« Non, je suis pas allée à l'école. » (l.11)

« Où j'étais, on m'a pris comme un esclave. Je faisais tout, on me battait à chaque fois. » (l.86-87)

Elle est arrivée en Belgique en 2019 et parlait déjà le français. Depuis le mois de janvier 2022, elle a été reconnue réfugiée. Isabelle explique également qu'elle va devoir quitter le centre d'accueil de Mouscron, mais qu'elle n'a pas encore trouvé de logement. Le fait qu'elle ne sache ni lire, ni écrire lui complique les démarches à réaliser.

« [...] c'est depuis vers le mois de janvier, il y a eu mes papiers. J'ai été reconnue réfugiée. » (l.143-144)

5.1.6. Sixième entretien (Louisa)

Louisa – nom d'emprunt – est une femme de 49 ans qui vient du Cameroun. Elle est venue seule en Belgique et a laissé ses trois enfants au pays. Lors de l'entretien, une personne-ressource était présente. Il s'agit de la même personne du centre d'accueil qui a convaincu Louisa de participer à la rencontre. Louisa est arrivée au mois d'avril 2022 en Belgique et a déposé sa demande d'asile au même moment.

Lors de l'entretien, Louisa explique qu'elle ne peut pas encore travailler. Cependant, elle réalise des travaux communautaires au sein du centre.

« Ici à Fedasil, je me débrouille à faire les travaux, les travaux comme d'habitude, communautaires. » (l.66-67)

Elle exprime également son souhait de suivre une formation. Elle n'a pas encore eu l'occasion de le faire, car les formations démarrent au mois de septembre. Pour le reste, Louise vit dans le centre où elle reçoit de l'aide, notamment médicale, et de quoi vivre sur place.

« [...] ça commence au mois de septembre [...] je n'ai pas encore commencé la formation, je suis encore comme ça. » (l.71-73)

« Pour le médecin, donc j'ai déjà fait tous les examens qu'il faut vraiment. » (l.85)

Pendant la rencontre, Louisa met en avant des différences entre la vie au Cameroun, en Afrique et la vie ici, en Belgique. Elle fait, par exemple, allusion au respect, plus présent dans le pays.

« Y a une grande différence entre l'Afrique et ici. » (l.164-165)

« Y a ici, y a trop le respect. » (l.180)

Louisa explique qu'elle parlait déjà le français en arrivant en Belgique, mais un français légèrement différent. Chez elle, elle parlait une autre langue, sa langue maternelle, que ses parents lui ont apprise. Elle ne la parle plus. Elle exprime également son étonnement d'avoir trouvée une autre Camerounaise au sein du centre d'accueil. Cette dernière lui explique le fonctionnement de celui-ci et passe du temps avec elle. Un autre élément qu'elle garde de sa vie d'avant est la religion. Elle va à l'église proche du centre Fedasil et se repose sur sa foi pour la guider.

« A ma grande surprise donc, quand j'avais fait deux semaines, c'est là que je découvre la sœur que vous m'avez trouvé dehors avec elle. Elle est Camerounaise. C'est pour cela que je me rattache aussi avec elle, qu'elle me montre aussi comme elle avait à faire presque des mois avant moi. » (l.115-119)

« Donc quand je suis quittée donc le pays, c'est grâce à cette prière, comme je suis chrétienne que le Seigneur m'a délivrée, que le Seigneur m'a sauvée de ce mauvaise étape pour arriver dans ma [euh] dans la terre promise. C'est où ? C'est Belgique. » (l.135-138)

Louisa met en lumière le fait qu'elle ne fait presque rien en dehors du centre. Elle se rend à l'église et aux rendez-vous pour sa demande d'asile. Dans le centre, elle participe aux entraînements de l'équipe féminine de football.

« Bon, hors seulement, je n'ai pu encore... J'ai seulement les rendez-vous [...]. »

(l.186)

Dans son récit, Louisa parle des menaces qu'elle recevait au sein de son foyer. Elle n'a pas été scolarisée et vivait de petits travaux pour nourrir ses enfants.

« Je me suis seulement battu comme ça, je n'étais pas vraiment à l'école. » (l.18)

« Quand j'étais au Cameroun, vu les menaces dans mon foyer, je me débrouillais seulement avec les petits petits commerces pour que mes enfants puissent manger. »

(l.24-25)

Sur le chemin, elle raconte également avoir été traumatisée et garde des séquelles aux yeux, ce qui l'empêche d'être bénévole à l'église.

« Ça m'a un peu traumatisé, jusqu'à ce que l'eau... L'eau qui entrait dedans, les gens puisaient cette eau et ils versaient ça sur moi pour que je perds connaissance que moi-même, je peux me sauter et tomber dans l'eau. Alors c'est ça qui m'a donné vraiment la faiblesse de vue [...]. » (l.93-96)

Pour le futur, Louisa souhaite se former pour pouvoir travailler avec les personnes âgées. Elle souhaite également pouvoir aider dans son église, lorsqu'elle aura reçu des lunettes de vue.

« Moi, j'aimerais garder les gens âgés. » (l.243)

5.1.7. Septième entretien (Lucie)

Lucie – nom d'emprunt – est une femme demandeuse d'asile de 29 ans. Elle vient du Burundi et est venue seule en Belgique où elle se trouve depuis le mois de novembre 2021. Elle réside dans le centre Fedasil de Mouscron et a accepté de réaliser l'entretien par l'intermédiaire d'une personne du centre, qui a également joué le rôle de personne-ressource. Celui-ci s'est déroulé en français.

Lucie raconte qu'elle travaille comme assistante au sein du centre d'accueil de Mouscron. Pour le reste, elle doit se reposer sur les nombreuses aides proposées dans le centre.

« [...] je travaille ici au centre comme une assistante [...]. » (l.43-44)

« Les aides oui, y en a beaucoup. [...] Y a beaucoup de choses que le Fedasil assiste pour nous. » (l.64-66)

Lucie explique qu'elle ressent des différences de cultures avec les différentes personnes du centre. Elle ne sent pas qu'elle a changé dans sa culture et s'habitue à ces différences. Une chose qu'elle met en avant est le fait que son caractère a évolué avec son parcours.

« Je n'ai pas encore changé, je suis toujours moi. » (l.94-94)

« Je peux dire ça mais y a des fois que les caractères se changent à travers les situations. » (l.143-144)

Lucie met en avant le fait qu'elle continue de parler sa langue maternelle avec les personnes qu'elle rencontre ou avec sa famille restée au Burundi. Elle a également gardé des traditions et fêtes qu'elle célèbre avec la communauté présente en Belgique. Une autre chose que Lucie a gardé est sa foi.

« Bah oui je continue mon style, voilà. Les styles de vie, les traditions. » (l.101)

« C'est juste les connaissances parce que chez nous quand tu es ailleurs, tu n'es pas chez nous, donc on est ici en Europe ou quelque part, si tu trouves quelqu'un qui parle ta langue, c'est comme il est ta famille. On se réunit, on s'entraide entre nous même si on se connaît pas. » (l.88-91)

En ce qui concerne son intégration dans la société belge, Lucie se sent bien ici même si elle n'a pas encore beaucoup de contacts avec les autochtones. Elle se rend à l'église à Mouscron. Sinon, elle participe aux activités au sein du centre comme le sport ou la chorale.

« Y a un club de sport, comme le football « Team W. » [rires]. Et puis aussi [euh] le team pour les chanteuses. » (l.123-124)

Lucie est arrivée seule en Belgique il y a sept mois, en novembre 2021. Elle parlait déjà le français en arrivant, mais sa langue maternelle est le burundais. Elle a appris le français à l'école où elle a été jusqu'à la fin de ses études secondaires. Elle souhaite poursuivre ses études et travailler ici en Belgique dans le domaine des soins

infirmiers. Elle souhaite également suivre des cours de néerlandais, mais ne se sent pas encore prête, car elle doit régler certaines choses.

« Je vais faire les soins infirmières. Et c'est ce que je vais, j'aimerais faire dans le futur ici en Belgique. » (l.24-25)

« Moi j'ai voulu faire le néerlandais [euh]... Mais pour le moment je suis pas encore prête parce que je, j'ai des choses que je fais qui, qui ont un peu privées [...] » (l.55-56)

5.1.8. Huitième entretien (Marie)

Marie – nom d'emprunt – a accepté de participer à cet entretien par l'intermédiaire d'une travailleuse du centre d'accueil Fedasil de Mouscron, dans lequel elle réside. La rencontre s'est déroulée en français avec une personne-ressource du centre présente. C'est une demandeuse d'asile de 23 ans qui est venue seule en Belgique et qui est originaire de Guinée.

Marie travaille actuellement au sein du centre d'accueil. Elle réalise du travail communautaire.

« Oui, dans le centre. Je travaille dans le centre. » (l.48)

Marie met en lumière le fait qu'elle reçoit des aides pour vivre, notamment pour l'alimentation, les vêtements et les soins médicaux.

« Non. Pour le manger, recevez le manger. Les habits et du médical encore. » (l.60)

Elle ne suit pas de cours ou de formation, mais souhaite, si sa demande d'asile est acceptée, continuer l'école.

« Si, mes cours d'abord et commencer l'école. » (l.133)

Marie n'exprime pas vraiment de différences entre la Belgique et son pays, car elle ne préfère pas en parler. Cependant, depuis son arrivée en Belgique, elle se sent plus indépendante.

« Être indépendant. » (l.92)

De son ancienne vie, Marie a gardé quelques éléments. Elle parle encore sa langue maternelle, car il y a beaucoup de Guinéens dans le centre. Elle met en avant

le fait qu'elle a gardé ses traditions et ses coutumes, par exemple ses vêtements. Elle exprime le fait d'avoir gardé la même façon de penser.

« Notre coutume. » (l.84)

Pour son intégration en Belgique, Marie a très peu de contacts avec la population locale. Elle ne fait rien en dehors du centre Fedasil. Les seules activités qu'elle fait sont celles organisées dans le centre même.

« Oui, on fait les activités avec Léa. » (l.101)

Marie est arrivée en Belgique le 9 avril 2019 et a tout de suite déposé sa demande d'asile. Elle a reçu un premier refus et a fait un recours. Le recours a été rendu, lui aussi négatif. Marie a à nouveau fait un recours le 6 janvier 2022.

« Oui, on m'a donné réponse [euh]... Trois semaines après. Mais maintenant je suis dans le recours. Depuis le 6 janvier 2022. » (l.44-45)

En Guinée, Marie a été scolarisée jusque ses 19 ans. Elle a ensuite travaillé en faisant des ménages. Elle exprime son impossibilité de travailler en Belgique, car elle ne possède pas la carte orange

« Non, comme j'ai pas la carte orange, j'ai pas accès. » (l.54)

5.2. Analyse horizontale

Dans un deuxième temps, les entretiens seront analysés de manière horizontale dans le but mettre en évidence les convergences et les divergences (März, 2020).

Carrière d'insertion professionnelle

En ce qui concerne leur carrière d'insertion professionnelle, les femmes interrogées se trouvent dans la même situation principale de dépendance à l'aide sociale, peu importe leur statut de demandeuses d'asile ou de réfugiée. Les femmes qui résident en dehors d'un centre d'accueil reçoivent de l'aide comme de l'aide médicale ainsi que de l'argent pour l'alimentation.

« Yes, they helped for me for the house and for the doctor. If you need doctor appointment and for the school for the children and for the money for the eat, every week. » (Laura, l.55-57)

« On a choisi de sortir du centre d'accueil et maintenant on est responsable de payer le loyer, l'électricité et tout. Et ils nous donnent comme une famille de quatre personnes, 400 euros chaque deux semaines mais sur une carte [...] chèques-repas. [...] On peut acheter des aliments et tout. Et on a droit aussi à l'aide médicale toujours même si on n'est pas dans le centre d'accueil. » (Sarah, l.64-69)

Les femmes qui résident dans le centre d'accueil reçoivent de l'aide pour ce qui est du logement, de l'alimentation, des soins médicaux, de la traduction et des nécessités de base (hygiène, vêtements, etc.).

« Tous les mercredis, ils déposent huit euros ici. Ils nous donnent des vêtements et de la nourriture et des choses personnelles comme du savon de bain. » (Emma, l.29-30)

« Le centre prend tout en charge. » (Isabelle, l.56)

« Non. Pour le manger, recevez le manger. Les habits et du médical encore. » (Marie, l.60)

Cette réponse peut être nuancée chez les six femmes qui résident au sein du centre d'accueil Fedasil de Mouscron. En effet, cinq d'entre elles, Ana, Isabelle, Louisa, Lucie et Marie, réalisent du travail communautaire. Le travail communautaire n'est pas un travail comme défini dans la réglementation du travail (Beyens, s. d. ;

SPF, s. d.). Ces femmes ne sont donc pas dans la catégorie en emploi, mais sont pour autant actives.

« *Je fais le ménage, le nettoyage du centre. Dans les couloirs, les douches, ...* »
(Isabelle, l.36)

« *Ici à Fedasil, je me débrouille à faire les travaux, les travaux comme d'habitude, communautaires.* » (Louisa, l.66-67)

« *[...] je travaille ici au centre comme une assistante [...].* » (Lucie, l.43-44)

Trois enquêtées, Emma, Ana et Isabelle, suivent également des cours de langue. Tout comme le travail communautaire, les cours de langue seuls ne permettent pas qu'elles se trouvent dans la catégorie « en apprentissage ». En effet, ceux-ci ne répondent pas aux attentes de cette catégorie, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dans le contexte d'un parcours d'intégration (Garnier & Piva, 2019 ; Objectif asbl, s. d.) ou encore d'une formation dans « l'éducation ordinaire » ou qui suit les programmes du marché.

« *Je prends des cours de français les lundis et vendredis de 9h30 à 11h et je m'inscris pour travailler en blanchisserie ou en ménage.* » (Emma, l.24-25)

« *Oui, longtemps moi go peut-être deux semaines ou un mois à Artem, à l'école Artem.* » (Ana, l.55-56)

Certaines femmes interrogées, dont Laura, Ana et Lucie, disent vouloir se former et travailler dans le futur. Parfois, elles attendent la réponse à leur demande d'asile ou bien attendent d'être dans de bonnes conditions (morales, logistiques, etc.) pour se lancer. Elles mettent ainsi en avant un souhait de s'intégrer et d'entretenir des relations avec la société d'accueil.

« *To dream that I will continue my studies.* » (Laura, l.195-196)

« *Oui, après si tout ça va bien. Si les papiers bien, si tout ça va bien, moi fait les formations pour les cuisines, ma fille à la crèche et les enfants à l'école. Après, moi faire formation, moi go l'école et après si tout ça va bien, travailler.* » (Ana, l.175-177)

« Moi j'ai voulu faire le néerlandais [euh]... Mais pour le moment je suis pas encore prête parce que je, j'ai des choses que je fais qui, qui ont un peu privées [...] »

(Lucie, l.55-56)

Sarah, quant à elle, attend un document qui lui permettra de reprendre sa profession médicale, car ses diplômes ont été reconnus.

« Pour le moment [em], je suis en train de faire le [...] permis de travail comme profession médicale. [...] Alors, je vais le faire maintenant et après je vais chercher un travail. » (Sarah, l.30-35)

Pour Emma, Louisa et Marie, l'attente de la carte orange les empêche pour l'instant de prétendre à un travail.

« Non, comme j'ai pas la carte orange, j'ai pas accès. » (Marie, l.54)

Stratégies d'acculturation

Pour ce qui est de l'héritage culturel et de leur identité, cinq femmes ont la volonté de les maintenir. Ce sont Laura, Sarah, Louisa, Lucie et Marie.

Parmi elles, Laura, Sarah, Lucie et Marie continuent de parler leur langue maternelle. Louisa, elle, ne parle plus sa langue maternelle qu'elle parlait seulement avec ses défunts parents. Lucie et Marie sont les seules à parler des traditions autres que religieuses qu'elles ont gardées comme les coutumes et les tenues traditionnelles.

« Bah oui je continue mon style, voilà. Les styles de vie, les traditions. » (Lucie, l.101)

« Notre coutume. » (Marie, l.84)

Toutes, sauf Marie, ont gardé leur foi religieuse que ce soit en respectant les traditions religieuses comme la prière et les moments spéciaux (par exemple, le Ramadan) ou en se rendant à l'église.

« On fait toujours Ramadan [...]. Et il y a aussi la prière quotidienne. Toujours le même. C'est la même chose dans la maison. » (Sarah, l.125-127)

« Et quand je suis en Belgique, j'assiste aussi le prêtre comme il y a l'église ici à côté. » (Louisa, l.138-139)

Emma, Ana et Isabelle n'ont pas la volonté de maintenir leur héritage culturel ou leur identité. La seule chose qu'elles expriment avoir gardée est leur langue maternelle qu'elles continuent à parler en partie pour des raisons pratiques. En effet, Emma et Ana ne maîtrisent pas encore bien le français et Isabelle parlait déjà le français dans son pays.

« Bon, comme chez nous au pays, la Côte d'Ivoire, même si tu n'es fréquenté c'est le français que tout le monde parle là-bas. » (Isabelle, l.61-62)

Au sujet de la relation avec la société d'accueil et de la participation à celle-ci, presque toutes les femmes ont choisi ou ont la volonté d'avoir une relation avec la société d'accueil et de participer à celle-ci. Laura montre une certaine volonté d'entretenir une relation avec ses voisins en essayant de parler avec eux et exprime son envie de pouvoir communiquer davantage avec eux.

« Yeah. I think I need more the time [...] and I can talk in French. It's very easier for another because they not English. » (Laura, l.136-137)

Sarah est impliquée dans la vie de la communauté via une association dont elle est un membre actif.

« [...] j'ai commencé à être bénévole volontaire à une organisation [...] » (Sarah, l.161-162)

Emma, elle, met en avant le futur qui s'ouvre à elle ainsi que son désir d'avancer en Belgique.

« Oui je pense qu'il y a plus de possibilités d'avancer en Belgique. » (Emma, l.58)

Ana et Isabelle sont en relation avec la société d'accueil via leurs enfants qui sont à la crèche et à l'école et Ana souhaite également se former et travailler dans la société belge.

« Maintenant, ça va aller parce que les enfants vont nouveau à l'école. » (Ana, l.149-150)

« Oui, il va à la crèche. » (Isabelle, l.123)

Isabelle, Louisa et Lucie entretiennent des relations avec la communauté belge via l'Église qu'elles fréquentent, qui est une église de la ville de Mouscron.

« C'est... Ici j'ai commencé à aller à l'église, c'est tout. » (Isabelle, l.95-96)

« Et quand je suis en Belgique, j'assiste aussi le prêtre comme il y a l'église ici à côté. » (Louisa, l.138-139)

« Mais pour l'instant j'ai trouvé une église ici à Mouscron. » (Lucie, l.100)

Louisa et Lucie mettent également en avant leur implication dans différents groupes du centre comme l'équipe féminine de football ou la chorale qui leur permettent de s'impliquer dans la communauté du centre et auprès des personnes qui travaillent dans le centre d'accueil.

« De foot. De femmes. » (Louisa, l.191)

« Y a un club de sport, comme le football « Team W. » [rires]. Et puis aussi [euh] le team pour les chanteuses. » (Lucie, l.123-124)

Marie, quant à elle, ne montre pas de volonté particulière à avoir une relation avec la société d'accueil. Elle réalise quelques activités qui lui sont proposées dans le centre, mais n'a aucun contact avec l'extérieur.

« Non, rien. » (Marie, l.108)

Caractéristiques influant sur l'intégration socio-professionnelle

Finalement, par rapport aux caractéristiques influant sur l'intégration socio-professionnelle, plusieurs de celles-ci seront explorées.

Les femmes interrogées sont dans une tranche d'âge allant de 23 à 49 ans. Marie et Emma sont les plus jeunes et ont toutes les deux 23 ans. Laura et Ana ont également toutes les deux 34 ans. Sarah est âgée de 28 ans, Lucie de 29 ans, Isabelle de 38 ans et Louisa de 49 ans, elle est la plus âgée.

Isabelle et Louisa, en plus d'être les plus âgées des enquêtées, n'ont pas été scolarisées. Isabelle met en avant ses difficultés pour apprendre à lire et à écrire et Louisa a des problèmes de vue qui l'empêchent de faire du bénévolat en aidant le prêtre à l'église.

« Non, je suis pas allée à l'école. » (Isabelle, l.11)

*« C'est pas difficile mais c'est dur pour moi parce que ça ne rentre pas bien. »
(Isabelle, l.118)*

*« Je me suis seulement battu comme ça, je n'étais pas vraiment à l'école. » (Louisa,
l.18)*

Les six autres femmes interrogées ont été à l'école, parfois jusqu'à 18 ans, ou jusqu'à la fin des études secondaires. C'est le cas pour Laura, Emma, Ana, Lucie et Marie. Sarah est la seule à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur.

*« Oui [em], j'avais fini comme je vous ai dit mon diplôme à l'université depuis 2015
[...]. » (Sarah, l.21)*

Les femmes interrogées se trouvent en Belgique depuis des durées variables entre 1 mois et plus de trois ans. Une seule d'entre elles a reçu le statut de réfugiée, c'est Isabelle, qui se trouve en Belgique depuis trois ans.

*« [...] c'est depuis vers le mois de janvier, il y a eu mes papiers. J'ai été reconnue
réfugiée. » (Isabelle, l.143-144)*

Marie, elle, est en recours après avoir reçu un deuxième refus à sa demande d'asile. Elle se trouve en Belgique depuis trois ans et deux mois.

*« Oui, on m'a donné réponse [euh]... Trois semaines après. Mais maintenant je suis
dans le recours. Depuis le 6 janvier 2022. » (Marie, l.44-45)*

Les autres femmes sont des demandeuses d'asile en attentes d'une réponse. Emma est en Belgique depuis 1 mois, Louisa depuis 2 mois, Laura depuis 4 mois, Lucie depuis 7 mois, Ana depuis 2 ans et 9 mois et Sarah depuis 2 ans et 10 mois.

Certaines femmes interrogées expriment aussi les conditions difficiles (violences, insécurité, etc.) qu'elles ont vécues dans leur pays d'origine et/ou lors de leur migration ou qu'elles vivent encore ici en Belgique.

« Do you know Palestina is war? I cannot go back [...] » (Laura, l.35-36)

*« Je pense que je peux faire plus de choses ici que chez moi à cause de la violence
dans mon pays. » (Emma, l.44-45)*

*« [...] moi no travailler à l'extérieur pour regarder à moi les enfants parce que ici
beaucoup de personnes, beaucoup de personnes les drogues, les cigarettes,
l'alcool. » (Ana, l.77-79)*

« J'étais... chez moi au pays, j'étais comme une quelqu'un qui était vendu. J'étais considéré pas droit à la parole. [...] Je faisais tout, on me battait à chaque fois. »

(Isabelle, l.83-87)

« Même mes propres enfants, on était dans des menaces, toujours, on était toujours troublé [...]. » (Louisa, l.220-221)

« Ça m'a un peu traumatisé, jusqu'à ce que l'eau... L'eau qui entrait dedans, les gens puisaient cette eau et ils versaient ça sur moi pour que je perde connaissance que moi-même, je peux me sauter et tomber dans l'eau. Alors c'est ça qui m'a donné vraiment la faiblesse de vue [...]. » (Louisa, l.93-96)

5.3. Interprétation

Dans cette partie, les résultats seront interprétés à la lumière du cadre théorique de cette recherche. Pour commencer, un lien sera fait avec les stratégies d'acculturation mises en place par les femmes interrogées. Puis, les différents types de carrières menées seront interprétés. Ensuite, les possibilités futures mentionnées par les femmes seront mises en avant. Finalement, les caractéristiques qui jouent sur l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées enquêtées seront interprétées.

Premièrement, lors de l'analyse, plusieurs situations ont été mises en évidence en ce qui concerne les stratégies d'acculturation (Berry, 2008). Quatre femmes se trouvent en situation d'intégration. C'est-à-dire qu'elles ont la volonté de maintenir leur héritage culturel et leur identité tout en ayant une relation avec la société d'accueil (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Ce sont Laura, Sarah, Louisa et Lucie. Trois femmes sont en situation d'assimilation. Elles n'ont pas émis la volonté de maintenir leur héritage et leur identité et ont une relation avec la société d'accueil (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010). Ce sont Emma, Ana et Isabelle. Une femme se trouve dans la situation de séparation. C'est Marie, qui maintient son héritage et son identité, mais n'entretient pas de relation avec la société d'accueil et ne participe pas à celle-ci (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010).

Deuxièmement, peu importe les stratégies d'acculturation mises en place par les femmes, toutes sont en situation de dépendance sociale. Elles vivent des aides sociales qu'elles reçoivent sous différentes formes (Blom, 2004 ; Herman & Rea, 2017 ; Zimmer, 2021). Cependant, les femmes interrogées ne sont pas inactives pour autant. Comme mis en évidence dans l'analyse horizontale, certaines femmes interrogées réalisent ce qui est appelé du travail communautaire. Celui-ci ne répond pas au travail comme décrit dans la réglementation du travail (SPF, s. d.), cependant c'est une activité qui leur permet de gagner un peu d'argent et de rester occupées. Les femmes qui réalisent ce travail communautaire se trouvent dans les trois situations observées, c'est-à-dire en situation d'intégration, d'assimilation ou de séparation (Berry, 2008). Les stratégies d'acculturation ne semblent pas avoir d'influence sur cette forme de travail au sein du centre d'accueil. D'autres femmes suivent des cours de langue, pour apprendre le français ou à écrire et à lire. Comme le travail communautaire n'est pas considéré comme un travail dans cette recherche (SPF, s. d.), les cours de français

seuls ne sont pas considérés comme un parcours d'apprentissage ou d'intégration (Objectif asbl, s. d.). Pourtant, si l'on observe le niveau comportemental et attitudinal de ces femmes, on remarque qu'elles sont exclusivement en situation d'assimilation (Berry, 2008). Cela implique que les deux demandeuses d'asile et la femme réfugiée qui suivent les cours de langue ne souhaitent pas maintenir leur héritage culturel ainsi que leur identité, mais ont des relations avec la société d'accueil (Amin, 2012 ; Berry, 2008 ; Sam & Berry, 2010) et cela s'observe dans leur volonté d'apprendre le français. Le fait de réaliser du travail communautaire semble affecté par les stratégies identitaires mises en place.

Troisièmement, il semble que pour les femmes demandeuses d'asile et la femme réfugiée interrogées, les stratégies identitaires mises en place n'influent pas sur la carrière d'insertion. Cependant, dans leurs entretiens, les femmes qui ont des relations, même minimales, avec la société d'accueil et la volonté ou non de maintenir leur héritage et leur identité (Berry, 2008), mettent toutes en avant une volonté de se former et de travailler en Belgique. Il s'agit de la quasi-totalité des enquêtées, car la seule demandeuse d'asile en situation de séparation (Berry, 2008) ne fait aucune allusion à une volonté d'avancer dans le monde du travail belge. Ce sont également les mêmes femmes qui abordent les traumatismes qu'elles ont vécus chez elles ou lors de leur migration et qui impactent encore leur vie actuelle (Lafleur & Marfouk, 2017 ; OECD, 2016). Plus haut, les relations avec la population belge sont qualifiées pour certaines de « minimales », car elles se résument à de brefs contacts, pour leurs enfants à l'école ou à la crèche ou encore à l'église. En effet, la plupart des enquêtées se trouvent dans un centre d'accueil et malgré le fait que celui-ci soit ouvert, il est difficile pour ces femmes de se construire un réseau social (Béji & Pellerin, 2011). En effet, elles connaissent très peu d'autochtones et ont peu de relation avec eux. C'est le cas pour toutes les demandeuses d'asile et réfugiée interrogées à l'exception d'une qui est membre active d'une association belge.

Quatrièmement, d'autres facteurs observés semblent avoir joué sur l'intégration socio-professionnelle de ces femmes demandeuses d'asile et réfugiée. En effet, des facteurs tels que l'âge, le niveau d'éducation, la situation familiale, les traumatismes vécus qui ont été évoqués par les femmes interrogées, le temps ainsi que leur statut et ce qui est lié à celui-ci (carte orange, réponse à la demande d'asile, etc.).

Pour ce qui est de l'âge, les deux femmes les plus âgées rencontrent des difficultés liées à celui-ci, par exemple la difficulté d'apprendre à lire et à écrire le français ou des problèmes de vue qui les empêchent de travailler.

En ce qui concerne le niveau d'éducation, deux femmes n'ont pas été scolarisées, ce qui les gêne dans des aspects de leur vie, par exemple pour trouver un logement. Les différences entre les compétences et les qualifications acquises par les demandeuses d'asile et réfugiée par rapport à celle nécessaire en Belgique sont également un sujet qui revient souvent. Les femmes interrogées, pour celles qui ont une expérience de travail dans le passé, expriment pour la plupart la nécessité de se former avant de travailler.

La situation familiale joue également sur l'insertion socio-professionnelle des enquêtées, car certaines doivent garder leurs enfants faute d'avoir d'autres solutions et ne peuvent donc pas travailler.

Les femmes interrogées expriment également les traumatismes dont elles doivent se remettre et qui les empêchent parfois d'avancer. En plus, leurs situations sont précaires, et cela pour trois raisons qui diffèrent en fonction de leur statut (demandeuse d'asile ou réfugiée) (CIRE, 2017 ; Vie Féminine, s. d.). La première raison qui peut expliquer leurs situations fragiles est qu'elles se trouvent en attente d'une réponse à leur demande d'asile, dans l'incertitude. La deuxième raison est que la réponse négative apportée engendre du stress et à nouveau de l'incertitude. La troisième raison est que la réponse à la demande d'asile est positive, mais amène avec elle une angoisse à propos du futur (par exemple pour trouver un logement, un travail, une crèche ou école pour les enfants, etc.).

Dans les facteurs incitant l'accès à l'emploi, le temps semble aussi jouer en leur défaveur. En effet, les femmes interrogées sont en Belgique depuis très peu de temps. Cela influe sur leur intégration socio-professionnelle. Par exemple, Emma qui est là depuis un mois seulement ne peut prétendre à un travail, car elle ne possède pas de carte orange et n'a pas non plus pu commencer le travail communautaire. Louisa qui est là depuis deux mois n'a pas non plus de carte orange, mais peut réaliser du travail communautaire. Il est intéressant de remarquer que les femmes qui ont reçu une réponse, négative ou positive, sont les seules présentes en Belgique depuis plus de trois

ans. Au plus ces femmes ont passé de temps en Belgique, au plus elles ont eu l'occasion d'être actives et d'avancer dans leur situation.

Pour ce qui est de leur statut et de ce qui est lié à celui-ci, il y a notamment la carte orange qui leur permet, quand elles l'ont, de prétendre à un travail. Plusieurs demandeuses d'asile n'étaient pas en possession de celle-ci, ce qui les empêche de chercher du travail.

Discussion

Dans cette partie, je commencerai par revenir sur la question de recherche et sur l'interprétation des résultats. J'aborderai également les hypothèses émises à la lumière des résultats. Par après, j'aborderai les limites et amendements possibles de cette recherche.

Retour sur la question de recherche et hypothèses

La recherche menée est intéressante, car elle permet de découvrir comment se passe l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées ainsi que leur façon d'agir et les stratégies identitaires qu'elles mettent en place pour celle-ci. Ce sujet n'est pas abordé sous cet angle dans la littérature et nous permet d'en apprendre davantage au sujet des femmes demandeuses d'asile et réfugiées qui sont sous représentées dans la catégorie générale des demandeurs d'asile et des réfugiés (Caritas, 2020 ; CIRE, 2017 ; MYRIA, 2019). Les résultats de la recherche permettent de répondre à ma question de recherche et d'émettre des hypothèses. En effet, cette recherche a une visée qualitative donc, en partant des observations, les hypothèses sont élaborées (Anadon & Guillemette, 2007 ; März, 2020 ; Quivy & Van Campenhoudt, 2006). Pour rappel, la question de recherche est la suivante :

« Quelles sont les stratégies identitaires mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle en Belgique francophone ? »

Pour répondre à cette dernière, la recherche a mis en évidence plusieurs choses.

Pour commencer, les résultats montrent que les stratégies d'acculturation, ou identitaires, mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiée sont celles de l'intégration, de l'assimilation et de la séparation. La quatrième stratégie, celle de la marginalisation n'a pas été observée (Berry, 2008). La stratégie la plus mise en œuvre est celle de l'intégration. Ces résultats sont soutenus par ceux d'Amin (2005).

Par la suite, ils montrent également que les stratégies d'acculturation observées n'ont pas d'impact sur l'intégration socio-professionnelle des femmes enquêtées au moment de la recherche. Ce résultat est inattendu, cependant, ces stratégies ont un impact sur des facteurs qui peuvent jouer sur la future intégration socio-professionnelle

des femmes demandeuses d'asile et réfugiées. Ces facteurs sont leur participation au travail communautaire et leur participation à des cours de langue.

En plus d'avoir mis en avant les stratégies utilisées, la recherche met en évidence les types de carrière d'insertion menée par les femmes demandeuses d'asile et réfugiée. Parmi elles, aucune ne se trouve en situation de travail dans le sens de la réglementation du travail.

Enfin, la recherche a également montré que les facteurs individuels ont un impact important sur l'intégration socio-professionnelle de ces femmes. D'abord, un âge plus élevé influe sur les capacités cognitives et physiques des enquêtées, ce qui les freine. Après, le niveau d'éducation et la reconnaissance des compétences et/ou des diplômes leur permettent de prétendre à des emplois ou au contraire, les en empêchent. En outre, la situation familiale des demandeuses d'asile et réfugiée, notamment celles qui ont des enfants avec elles, les entrave dans la recherche et l'acquisition d'un travail. Tous ces résultats sont également soulignés par ceux de Herman et Rea (2017) ainsi que par un rapport publié par l'OCDE (OECD, 2016). La recherche met aussi en lumière l'influence du temps passé en Belgique, plus le temps passe plus les femmes demandeuses d'asile et réfugiées ont de chance d'obtenir le droit de travailler, de démarrer une formation ou de travailler. La recherche montre également que les expériences traumatiques ont une influence négative sur le parcours d'insertion des femmes interrogées, voire les bloque (par exemple : une perte de vue). Ces résultats sont soutenus par Lafleur et Marfouk (2017) et par un rapport de l'OCDE (OECD, 2016).

En partant de ces résultats, quatre hypothèses sont émises. La première hypothèse est que les demandeuses d'asile et réfugiées utilisent principalement les stratégies d'intégration et d'assimilation pour favoriser leur intégration socio-professionnelle. Ce qui va dans le sens de cette hypothèse est que les femmes qui font usage de ces stratégies sont celles qui sont actives et/ou qui souhaitent s'intégrer à la société d'accueil. La deuxième hypothèse est que les stratégies d'acculturation mises en place influent sur l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées sur le long terme. Ce qui me conduit à cette hypothèse est que, pour ces femmes, un temps plus faible passé en Belgique signifie un accès restreint au marché du travail, des chances plus réduites d'avoir une réponse à leur demande d'asile ainsi

qu'un réseau social plus restreint, voire inexistant. Au contraire, un temps plus élevé passé en Belgique signifie des chances plus grandes d'avoir une réponse à leur demande d'asile, un réseau social plus étendu ainsi qu'une situation plus stable. La troisième hypothèse que j'avance est que les demandeuses d'asile et réfugiées ont un risque élevé de se trouver en situation de dépendance à l'aide sociale et de le rester à plus ou moins long terme. Cette hypothèse est soutenue par les résultats de la recherche qui montrent que sur les huit femmes interrogées, toutes se trouvent dans cette situation, peu importe le temps passé en Belgique. La quatrième et dernière hypothèse avancée est que les facteurs individuels ont un rôle plus important que les stratégies identitaires dans l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées. Cette hypothèse est soutenue par le fait que peu importe les stratégies identitaires, le type de carrière pour les femmes interrogées est le même alors que les caractéristiques individuelles jouent un rôle chez chacune.

Limites et amendements de la recherche

Il faut être prudent quant aux résultats de cette recherche. Quelques limites existent et une modification peut être apportée au cadre théorique.

Tout d'abord, la recherche s'est déroulée à un moment précis. Cependant, il a été mis en avant que les carrières d'insertion menées peuvent changer avec le temps (Blavier & Perdoncin, 2020 ; Herman & Rea, 2017 ; Zimmer, 2021). Dès lors, il serait intéressant de réaliser une étude longitudinale sur le sujet. Néanmoins, cette caractéristique de la recherche permet d'étudier précisément la carrière à un moment donné ainsi que tous les éléments qui y sont liés.

Ensuite, l'échantillon peut être amélioré au travers de deux critères. Celui-ci est composé de sept demandeuses d'asile pour une réfugiée. Les femmes interrogées résident également presque toutes dans le centre d'accueil Fedasil de Mouscron, six femmes sur huit y habitent. De ce fait, il serait intéressant de mener une recherche avec un échantillon composé de réfugiées ou encore de demandeuses d'asile et réfugiées ne résidant pas toutes en centre d'accueil. Malgré cela, l'échantillon reste assez varié par rapport aux caractéristiques individuelles des enquêtées.

Par après, l'échantillon est composé de huit individus ce qui est peu et en même temps remarquable, les demandeuses d'asile et réfugiées représentant une population limitée, inquiète et éprouvée. En outre, le fait d'avoir un échantillon réduit permet de se concentrer davantage sur chaque individu.

Finalement, je me suis trouvée bloquée lorsqu'il a fallu mettre en avant le type de carrière d'insertion des femmes interrogées. En effet, celles-ci se trouvent toutes en situation de dépendance à l'aide sociale. Pour autant, toutes ne se trouvent pas exactement dans la même situation et ne sont pas forcément inactives dans leur parcours. C'est pour cela que je propose d'ajouter des sous-catégories au modèle des carrières d'insertion utilisé dans cette recherche. Quatre carrières ont été mises en avant, ce sont les suivantes : « en emploi », « en apprentissage », « dépendance à l'aide sociale » et « autre ». Pour pouvoir aller plus loin dans la description de leur carrière de dépendance sociale, j'ajouterai deux sous-catégories à celle-ci. La première sous-catégorie serait celle de la dépendance active à l'aide sociale qui reprendrait les individus qui bénéficient et vivent de l'aide sociale en étant actifs dans leur investissement dans la société. Cet investissement peut prendre différentes formes

comme du travail (bénévole, communautaire, etc.), une recherche active de travail, des activités qui permettent d'accéder plus aisément au marché du travail (cours de langue, bénévolat, etc.). La deuxième sous-catégorie ajoutée serait celle de la dépendance inactive à l'aide sociale qui définirait un individu inactif dans son investissement dans la société. Le terme inactif sous-entend que l'individu entreprend très peu de choses, voire rien, pour faire avancer sa situation (pas d'investissement dans des activités, dans des groupes, dans des cours, etc.). L'extension des carrières d'insertion mobilisées dans ce travail permet une meilleure compréhension des demandeuses d'asile qui n'ont pas forcément accès à un travail (dans le sens de la réglementation du travail (SPF, s. d.)). Ces deux catégories sont également pertinentes, car lorsqu'une migrante humanitaire arrive en Belgique, elle a beaucoup de choses à intégrer, à apprendre. Dans ce cadre, l'insertion socio-professionnelle n'est pas forcément une priorité sans qu'elle soit pour autant mise de côté. En effet, même en étant en situation de dépendance sociale, les femmes demandeuses d'asile et réfugiées mettent des choses en œuvre pour se rapprocher d'une situation de travail ou d'apprentissage. Blom (2004), Zimmer (2021) ainsi que Herman et Rea (2017) parlent de transitions, car les carrières menées évoluent dans le temps, elles transitionnent. Le fait d'être en situation de dépendance active à l'aide sociale peut alors expliquer une transition plus rapide vers une carrière d'emploi ou d'apprentissage ainsi qu'une meilleure intégration dans la société d'accueil. Tout comme une situation inactive de dépendance à l'aide sociale peut expliquer une transition plus lente, voire aucune transition vers une situation de dépendance active à l'aide sociale, d'emploi ou d'apprentissage. Ces deux catégories supplémentaires sont également intéressantes, car les stratégies identitaires semblent avoir une influence sur le caractère actif ou inactif de la situation de dépendance à l'aide sociale. Cela est observé même lorsque les femmes se trouvent en Belgique depuis peu de temps, contrairement aux autres carrières d'insertion.

Conclusion

Dans cette partie, je reviendrai sur l'objectif de ce travail, comme énoncé dans l'introduction. Ensuite, je synthétiserai les éléments essentiels de la recherche. Par après, je reviendrai sur les résultats, les hypothèses et les éléments que je retiendrais de la recherche. Enfin, je soulèverai des questions nouvelles et mettrai en lumière des pistes d'action pour le terrain.

Pour commencer, je vais rappeler l'objectif de cette recherche. Celle-ci a pour ambition d'avoir une meilleure compréhension des personnes en situation de migration humanitaire et des stratégies identitaires qu'elles mettent en place dans leur intégration socio-professionnelle, quelle qu'elle soit, en se demandant quelles étaient les stratégies identitaires mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle en Belgique francophone.

Ensuite, je vais revenir sur les grandes parties du travail. Il a fallu, dans un premier chapitre, aborder le sujet de l'immigration et de l'intégration. Pour cela, la terminologie du travail a été réalisée, suivie par une contextualisation des politiques d'immigration en Europe. Après, l'immigration en Belgique a été contextualisée et la position des migrants, et particulièrement celle des femmes migrantes, a été explicitée. Par la suite, les politiques d'accueil et d'intégration belge ont été mises en lumière et précisées pour les trois Régions. Enfin, le sujet de l'intégration socio-professionnelle a été abordé. Les caractéristiques influant celle-ci ont été mises en avant et les différentes carrières d'insertion auxquelles peuvent prétendre les demandeurs d'asile et réfugiés ont été explicitées. Plusieurs modèles ont été comparés, ce qui a permis de construire un modèle de carrières d'insertion composé de quatre catégories : « en emploi », « en apprentissage », « dépendance à l'aide sociale » et « autre ». Il convenait alors, dans un deuxième chapitre, d'aborder la thématique des stratégies identitaires. Plusieurs modèles ont été visités et comparés, et l'un d'entre eux a été sélectionné pour l'étude en raison de la compatibilité de ce dernier avec l'objectif de la recherche ainsi qu'avec la faisabilité de celle-ci. Dans le troisième chapitre, la question de recherche a été définie à la lumière du cadre théorique. Il a ensuite fallu, dans un quatrième chapitre, préciser la méthodologie pour la partie empirique de la recherche. Dans le cinquième chapitre, les données récoltées ont été analysées, tout d'abord par une analyse verticale des entretiens et puis par une analyse horizontale de ceux-ci. Enfin, à la suite des analyses verticales et horizontales, une interprétation des

données a été réalisée. Dans le dernier chapitre, celui de la discussion, je suis revenue sur la question de recherche et sur l'interprétation des résultats. J'ai également émis des hypothèses liées aux résultats obtenus et mis en lumière les limites et amendements possibles de la recherche.

Par après, je vais revenir sur les résultats de la recherche et les hypothèses qui découlent de ces derniers ainsi que sur les éléments que je retiendrais de la recherche. Celle-ci met en avant le fait qu'aucune femme ne se trouve en situation de marginalisation. Elle montre également que des trois stratégies identitaires mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiée, celles de l'intégration, de l'assimilation ainsi que de la séparation, n'impactent pas l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiée, mais qu'elles ont un impact sur des facteurs qui jouent sur leur intégration socio-professionnelle future. Certaines caractéristiques personnelles (âge, traumas, vécus, etc.) jouent également un rôle important dans l'insertion socio-professionnelle femmes demandeuses d'asile et réfugiée. En ce qui concerne leur carrière d'insertion, toutes les demandeuses d'asile se trouvent en situation de dépendance à l'aide sociale. Pour cette dernière, j'ai fait la proposition de la préciser en ajoutant deux sous-catégories qui sont la dépendance active à l'aide sociale et la dépendance inactive à l'aide sociale.

Quatre hypothèses ont alors été mises en avant, à la lumière des résultats. D'abord, les demandeuses d'asile et réfugiées utilisent principalement les stratégies d'intégration et d'assimilation pour favoriser leur intégration socio-professionnelle. Puis, les stratégies d'acculturation mises en place influent sur l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées sur le long terme. Après, les demandeuses d'asile et réfugiées ont un risque élevé de se trouver en situation de dépendance à l'aide sociale et de le rester à plus ou moins long terme. Finalement, les facteurs individuels ont un rôle plus important que les stratégies identitaires dans l'intégration socio-professionnelle des demandeuses d'asile et réfugiées. Ces hypothèses vont dans le sens des résultats de la recherche. De ces derniers je retiens que la majorité de ces femmes ont une réelle envie de pouvoir travailler et de pouvoir se former. Cependant, leur vie, leurs expériences ainsi que les conditions dans lesquelles elles évoluent ne leur permettent pas vraiment cela. Les résultats montrent que, dès que l'occasion se présente à elles, les femmes demandeuses d'asile et réfugiée s'engagent et s'investissent dans des activités qui les rapprochent de leurs objectifs.

Les stratégies identitaires observées chez ces femmes montrent également un souhait de s'intégrer et de participer à la société dans laquelle elles se trouvent.

Enfin, je vais tenter d'apporter de nouvelles perspectives pour la recherche et pour le terrain. Une première perspective de recherche intéressante serait une étude menée sur un échantillon composé de plus de réfugiées, ou uniquement avec elles. Effectivement, cette recherche a eu pour échantillon principal des demandeuses d'asile. Que se passe-t-il lorsqu'une femme obtient le statut de réfugiée ? Les stratégies identitaires mises en place ont-elles une influence sur l'intégration socio-professionnelle ? Observe-t-on des différences de carrière en fonction des stratégies d'acculturation utilisées ? Cela permettra d'observer si les interprétations sont similaires à celles de cette recherche ainsi que d'observer si l'hypothèse selon laquelle les stratégies d'acculturation utilisée par les demandeuses d'asile et les réfugiées ont une influence sur leur intégration socio-professionnelle sur le long terme.

D'autres perspectives, pour le terrain cette fois, sont envisageables. En effet, cette recherche met en avant des difficultés que rencontrent les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle que ce soit lié à la langue parlée, à leurs enfants et à leur garde, aux traumatismes qu'elles ont vécus, etc. La recherche met également en lumière le fait que la plupart des demandeuses d'asile et réfugiées souhaitent avoir des contacts avec la population locale et souhaitent s'intégrer et travailler en Belgique. Une première piste d'action sur le terrain pour les aider pourrait être de leur proposer le parcours d'intégration dès leur arrivée et que ce dernier soit donné au sein du centre d'accueil. Cela permettrait aux femmes d'avoir une meilleure compréhension du système belge et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi adapté à leurs caractéristiques personnelles (situation familiale, niveau d'éducation, etc.). Une deuxième piste d'action sur le terrain serait d'élargir la proposition de formations pour ce public particulier. Cela aiderait les femmes à accéder plus facilement aux formations et peut-être plus tard à un emploi. En effet, pour les deux premières pistes d'action, un meilleur accompagnement de cette catégorie de migrantes leur permettrait une transition plus rapide vers la carrière de leur choix (par exemple, trouver un emploi ou encore s'inscrire en formation). Une troisième action qui pourrait également être mise en place sur le terrain est une possibilité accrue de contacts avec la société d'accueil (par exemple, via des associations ou encore des activités en groupes). Davantage d'occasions de rencontres avec la population locale

pourraient avoir un impact positif sur les transitions de carrières des femmes demandeuses d'asile et réfugiées.

Pour terminer, je souhaite exprimer ce que cette recherche m'a apporté en tant que praticienne-chercheuse. La rédaction de ce mémoire m'a permis d'acquérir de précieuses compétences dans le domaine de la recherche. C'est également l'aboutissement de trois années riches de travail, d'apprentissages et de persévérance. Il m'ouvre de nouvelles portes pour mon avenir professionnel.

Bibliographie

- Abdessadek, M. (2012). Identité et migration : Le modèle des orientations identitaires: *L'Autre, Volume 13*(3), 306-317.
<https://doi.org/10.3917/lautr.039.0306>
- Adam, I., & Martiniello, M. (2013). Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(2), 77-93. <https://doi.org/10.4000/remi.6404>
- Adami, H. (2012). La formation linguistique des migrants adultes. *Savoirs*, 2(2), 9-44. <https://doi.org/10.3917/savo.029.0009>
- Amin, A. (2005). L'intégration des jeunes Français issus de l'immigration. *Connexions*, 1(83), 131-147.
- Amin, A. (2012). Stratégies identitaires et stratégies d'acculturation : Deux modèles complémentaires. *Alterstice*, 2(2), 103-116.
<https://doi.org/10.7202/1077569ar>
- Anadon, M., & Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive ? *Recherches qualitatives*, 5, 26-37.
- Béji, K., & Pellerin, A. (2011). Intégration socioprofessionnelle des immigrants récents au Québec : Le rôle de l'information et des réseaux sociaux. *Relations industrielles*, 65(4), 562-583. <https://doi.org/10.7202/045586ar>
- Berry, J. W. (2008). Globalisation and acculturation. *International Journal of Intercultural Relations*, 32, 328-336.
- Beyens. (s. d.). *La durée du travail : Dispositions générales*. Droit belge. Consulté le 30 juillet 2022, à l'adresse
http://www.droitbelge.be/fiches_detail.asp?idcat=25&id=639

- Bigo, M., Pancher, A., & Schneider, E. (2013). *La méthodologie de l'entretien. Introduction*. Université Rennes 2 - CNRS.
- Blanchard, E., & Rodier, C. (2016). « Crise migratoire » : Ce que cachent les mots. *Plein droit*, 4(111), 3-6. <https://doi.org/10.3917/pld.111.0003>
- Blavier, P., & Perdoncin, A. (2020). Trajectoires d'activité des immigrés : Une approche sociohistorique, 1968-2008: *Population*, Vol. 75(1), 39-70. <https://doi.org/10.3917/popu.2001.0039>
- Blom, S. (2004). Labour market integration of refugees in Norway under changing macro-economic conditions. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de La Migration Internationale*, 5(1), 1-31. <https://doi.org/10.1007/s12134-004-1000-3>
- Blum, A. (1998). Comment décrire les immigrés? À propos de quelques recherches sur l'immigration. *Population (French Edition)*, 53(3), 569. <https://doi.org/10.2307/1534262>
- Bougarbat, B. (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec : Enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique*. CIRANO. Consulté à l'adresse <https://www3.cirano.qc.ca/files/publications/2011RP-07.pdf>
- Camilleri, C. (1990). Identité et gestion de la disparité culturelle : Essai d'une typologie. In *Stratégies identitaires* (p. 85-110). Presses Universitaires de France.
- Caritas. (2020, mars 6). *5 faits sur la migration et les femmes – Journée Internationale des Femmes*. Consulté à l'adresse <https://www.caritasinternational.be/fr/urgence-et-developpement/5-faits-sur-la-migration-et-les-femmes-journee-internationale-des-femmes/>

- CGRA. (s. d.). *L'enregistrement du demandeur*. Consulté le 2 janvier 2022, à l'adresse <https://www.cgra.be/fr/asiel/enregistrement-du-demandeur-dasile>
- CGRA. (2021, janvier 14). *Statistique d'asile—Bilan 2020*. Consulté à l'adresse <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2020>
- CIRE. (2017). *Femmes et migration—Les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans leur parcours migratoire et dans leurs procédures en Belgique*. Consulté à l'adresse <https://www.cire.be/publication/femmes-et-migrations/>
- del Biaggio, C., & Rey, R. (2016). « Crise » migratoire ou crise des politiques européennes ? *Vivre ensemble*, 20-21.
- Direction générale Emploi et marché du travail. (2003). *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail* (Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale). Consulté à l'adresse https://www.researchgate.net/profile/Nouria-Ouali/publication/241768352_L%27immigration_en_Belgique_effectifs_mouvements_et_marche_du_travail_rapport_2003/links/54e1ed720cf2953c22bb39f/Limmigration-en-Belgique-effectifs-mouvements-et-marche-du-travail-rapport-2003.pdf
- Dorifor. (2021, octobre 20). *Parcours d'accueil ou d'intégration et aides pour migrants*. Consulté à l'adresse <https://www.dorifor.be/article/parcours-d-accueil-ou-d-integration-et-aides-pour-migrants-841.html>
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? *Le Libellio d'ÆGIS*, 7(4), 47-58.
- Dumont, G.-F. (2022). L'Ukraine face à la guerre : Géopolitique et population : *Population & Avenir*, 3(758), 17-19. <https://doi.org/10.3917/popav.758.0017>
- Fedasil. (s. d.-a). *Asile en Belgique*. <https://www.fedasil.be/fr/asile-en-belgique>

- Fedasil. (s. d.-b). *Procédure d'asile*. Consulté le 2 janvier 2022, à l'adresse
<https://www.fedasil.be/fr/asile-en-belgique/procedure-dasile>
- Fedasilinfo. (2022). *Quand pouvez-vous travailler ?* Consulté à l'adresse
<https://www.fedasilinfo.be/fr/quand-pouvez-vous-travailler>
- Garnier, A., & Piva, A. (2019). Participation au marché du travail des réfugiés et demandeurs d'asile à Bruxelles : Innovation et complémentarité institutionnelle. *Brussels Studies*. <https://doi.org/10.4000/brussels.2707>
- Guiraudon, V. (Éd.). (2010). *Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration*. L'Harmattan.
- Gutnik, F. (2002). « Stratégies identitaires », « dynamiques identitaires ». *Recherche & Formation*, 41(1), 119-130. <https://doi.org/10.3406/refor.2002.1778>
- Hadas-Lebel, R. (2021). L'immigration : En quête de vérité. *Commentaire, Numéro 173*(1), 191-199. <https://doi.org/10.3917/comm.173.0191>
- HCDH. (1950, décembre 14). *Convention relative au statut des réfugiés*. Consulté à l'adresse
<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>
- HCR. (2008). *Protection internationale—Rapport global*.
- Herman, B., & Rea, A. (2017). La longue et sinueuse route vers l'emploi : Les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique. *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 109-134. <https://doi.org/10.4000/remi.9467>
- III / Les enjeux de la comparaison. (2005). In *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes* (p. 97-134). Cécile Vigour éd.

- Lafleur, J.-M., & Marfouk, A. (2017). *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*. Academia L'Harmattan.
- Lafleur, J.-M., Martiniello, M., & Rea, A. (2015). Une brève histoire migratoire de la Belgique. In *Dictionnaire des migrations internationales* (p. 24-29). Armand Colin. Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/2268/184933>
- Malewska-Peyre, H. (1990). Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires. In *Stratégies identitaires* (p. 111-141). Presses Universitaires de France.
- Martiniello, M., & Rea, A. (2006). *Une brève histoire de l'immigration en Belgique* (Academia-Bruylant).
- März, V. (2020). *LFOPA2914—Traitement de données qualitatives*. Université Catholique de Louvain-La-Neuve.
- Migrations and Home Affairs. (2021, novembre 1). *Schengen Area*. European Commission. Consulté à l'adresse https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/schengen-borders-and-visa/schengen-area_en
- MYRIA. (2015, décembre 1). *Myriatics 2 : Immigré, étranger ou Belge d'origine étrangère?* Consulté à l'adresse <https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-2-immigre-etranger-ou-belge-dorigine-etrangere>
- MYRIA. (2016, décembre 18). La migration a-t-elle un genre ? *Myriatics*, 6.
- MYRIA. (2019, mars 7). *Femmes et Migrations en Belgique*. Consulté à l'adresse <https://www.myria.be/fr/publications/femmes-et-migrations-en-belgique>
- MYRIA. (2021, mai 27). *Myriatics #12 : Population étrangère et mouvements migratoires*. Consulté à l'adresse

<https://www.myria.be/fr/publications/myriatics-12-population-etrangere-et-mouvements-migratoires>

Nassaux, J.-P. (2021). La politique d'accueil et d'intégration des primo-arrivants en Région bruxelloise (2004-2020): *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 2485(40), 5-58. <https://doi.org/10.3917/cris.2485.0005>

Objectif asbl. (s. d.). *Intégration sociale*. Consulté le 1 janvier 2022, à l'adresse <http://www.allrights.be/integration-sociale>

OCDE. (2022a). *Taux de chômage des allochtones*. Consulté à l'adresse https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/foreign-born-unemployment/indicator/french_6d3b1b32-fr

OCDE. (2022b). *Taux de chômage des autochtones*. Consulté à l'adresse <https://data.oecd.org/fr/migration/taux-de-chomage-des-autochtones.htm>

OECD. (2016). *Making Integration Work : Refugees and others in need of protection*. OECD Publishing. Consulté à l'adresse https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/making-integration-work-humanitarian-migrants_9789264251236-en#page9

OIM. (2021). *Termes clés de la migration*. Consulté à l'adresse <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

Pancier, S., & Ducoi, B. (1976). *Immigration et marché du travail en Belgique : Fonctions structurelles et fluctuations quantitatives de l'immigration en Belgique – période 1945-1975*. 3-4(709-710), 1-37.

Pilar, M. (2008). Identité et stratégies identitaires. *Empan*, 3(71), 56-59.

Quiroga, P. (2013). *L'entretien semi-directif dans un contexte étranger. Etude sur la mobilité des personnes âgées dans les quartiers populaires de Recife (Brésil)*. Université Rennes 2 - CNRS.

- Quivy, R., & Van Campenhout, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales* (3e éd. entièrement revue et augmentée). Dunod.
- Rea, A. (2007). L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrés dans les sciences sociales en Belgique francophone. In *Immigration et intégration en Belgique francophone, un état des savoirs* (p. 103-140). Academia-Bruylant.
- Redfield, R., Linton, R., & Herskovits, M. J. (1936). Memorandum for the study of acculturation. *American Anthropologist*, 38(1), 149-152.
- Rosental, P.-A. (2010). Une histoire longue des migrations. *La découverte*, 2(8). Consulté à l'adresse <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-74.htm>
- Sam, D. L., & Berry, J. W. (2010). Acculturation : When Individuals and Groups of Different Cultural Backgrounds Meet. *Perspectives on psychological science*, 5(4), 471-481.
- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide ? *Recherches qualitatives*, 5, 99-11.
- Service Public Fédéral Belge. (2021, juin 16). *Solde migratoire de 41.756 personnes en 2020*. Consulté à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>
- SJTN. (2017). *Belgique—5 niveaux de pouvoir*. Consulté à l'adresse <https://sjtn.brussels/fr/la-commune/vie-politique/cinq-niveaux-de-pouvoir>
- Soyer, L., & Tanda, N. (2016). Skype, un média innovant pour optimiser la coopération à distance entre chercheur et participants à la recherche. *Innovations Pédagogiques, nous partageons et vous ? Oser l'innovation pédagogique*, 3(1), 27-42.

- SPF. (s. d.). *Réglementation du travail*. Service Public Fédéral - Emploi, travail et concertation sociale. Consulté le 30 juillet 2022, à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/themes/reglementation-du-travail>
- Taboada Leonetti, I. (1989). Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques. *International Review of Community Development*, 21, 95-107. <https://doi.org/10.7202/1034081ar>
- UNHCR. (s. d.). *Les demandeurs d'asile*. Consulté le 2 janvier 2022, à l'adresse <https://www.unhcr.org/be/a-propos/qui-aidons-nous/les-demandeurs-dasile>
- UNHCR. (1951). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*.
- V / Construire le cadre de la comparaison. (2005). In *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes* (p. 188-222). Cécile Vigour éd.
- Vanmarcke, M. (2018). *Le statut social et juridique des réfugiés reconnus en Belgique. 4e trim. 2017*, 623-666.
- Vianna, P. (2008). La question migratoire : Un enjeu politique pour l'Europe. *Migrations Société*, 2(116), 43. <https://doi.org/10.3917/migra.116.0043>
- Vie Féminine. (s. d.). *La situation spécifique des femmes migrantes*. Consulté à l'adresse http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Bienvenu_sitenet_femmes_migrantes.pdf
- Wagner-Guillermou, A.-L., Tisserant, P., & Bourhis, R. Y. (2013). Propension à discriminer et acculturation. *Revue internationale de psychologie sociale*, 26(1), 5.
- Xhardez, C. (2014). Parcours d'intégration entre soutien et sommation. *Agenda culturel*, 1(319), 16-19.

Zimmer, N. (2021). *Carrières professionnelles des demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique : Analyse descriptive et explicative de parcours socio-économiques* [Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université Catholique de Louvain]. Consulté à l'adresse <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:30057>

Résumé

Depuis toujours, les individus effectuent des migrations. Les raisons de celles-ci peuvent être variées et volontaires mais il en est une pour laquelle ces individus n'ont pas le choix : la migration forcée (Lafleur & Marfouk, 2017). De plus, lorsqu'ils arrivent dans un pays, il se peut qu'ils soient bien accueillis mais l'inverse est également possible. Dans ces conditions, comment peuvent-ils trouver leur place et leur identité dans la société qui les accueille ? Cela est d'autant plus compliqué pour les femmes demandeuses d'asile et réfugiées qui rencontrent davantage d'obstacles sur leur route (Herman & Rea, 2017). Dès lors, ce mémoire s'intéresse aux stratégies identitaires (Berry, 2008) mises en place par les femmes demandeuses d'asile et réfugiées dans leur intégration socio-professionnelle (Blavier & Perdoncin, 2020 ; Blom, 2004 ; Herman & Rea, 2017 ; Zimmer, 2021) en Belgique francophone. Cette recherche empirique a pour champ d'investigation la psychologie sociale inscrite dans un contexte socio-politique complexe. Plusieurs entretiens semi-structurés de femmes demandeuses d'asile et réfugiée ont été menés sur le terrain.

Les résultats de la recherche ont montré que les stratégies identitaires mobilisées par les femmes interrogées n'impactent pas leur intégration socio-professionnelle dans le présent mais peuvent avoir un impact pour leur intégration future. La recherche a également mis en avant le fait que les caractéristiques personnelles ont un impact significatif sur l'intégration socio-professionnelle de ces femmes. Pour le futur, d'autres recherches sont proposées comme une étude longitudinale ou une recherche avec un échantillon composé de réfugiées.